

STANISLAW J. PAPROCKI

Les rayons et les ombres du problème des minorités

L'une des causes fondamentales et par conséquent incessantes de ce qu'on a l'habitude d'appeler le problème des minorités en Europe, c'est la structure ethnique de celle-ci. Ce problème, à la vérité, n'est qu'une partie du grand et universel problème des nationalités qui exerce une influence indubitable sur les différentes attitudes politiques adoptées par bien des puissances à l'égard des minorités en Europe, en même temps qu'il nous permet d'observer attentivement le jeu des rayons et des ombres de ce dernier. Toutefois dans ce bref article nous nous bornerons aux territoires de notre continent. Il nous faut tout d'abord constater une erreur que l'on commet souvent lors de l'examen du problème des minorités. Ce problème, on ne sait pourquoi, n'est posé, le plus souvent, que par rapport à une partie de l'Europe, notamment à la partie orientale et centrale, donc à celle qui intéresse particulièrement la politique allemande, alors qu'en réalité il concerne l'Europe entière, et partant et cela au même degré, l'Europe occidentale, méridionale, enfin le territoire immense confinant à l'Asie qui constitue l'Union des Soviets. A cet égard les chiffres fournis par le Directeur de l'Institut de Statistique des Minorités à l'Université de Vienne, le professeur Wilhelm Winkler, sont d'un grand intérêt. M. Winkler établit que les minorités nationales constituent: dans les États de l'Europe occidentale 12,8% de la population totale vivant sur le territoire des dits États, dans les États de l'Europe septentrionale — 2,4%, dans les États de l'Europe centrale — 8,2%, dans les États de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud — 27,8%, en Europe soviétique — 11%.

Au total, une population minoritaire de près de 62 millions sur les 401 millions d'hommes environ qu'atteint la population en Europe. Notons encore que dans les données statistiques de M. Winkler les populations comme les Ukraïniens, les Blancs-Ruthènes, les populations transcaucasiennes, les Uzbecks et les Turkmènes, vivant en Europe soviétique, et dont le nombre s'élève en tout à 37,5 millions, sont considérées comme faisant partie de la majorité nationale, ce qui ne correspond aucunement à la réalité. Il est incontestable que le problème des minorités ou plus exactement—le problème ethnique de l'Europe, qui concerne près de 100 millions de ses habitants, concerne l'Europe entière, et que ce n'est qu'ainsi envisagé, qu'il peut être étudié sérieusement et impartialement.

Quoi qu'il en soit, même si de ce problème déterminé par les statistiques précitées nous excluons l'Europe soviétique, (ce qui nous dispense de toucher à des questions fort graves pour la Russie actuelle, telles que celle des Ukraïniens, des Blancs-Ruthènes, des Géorgiens, etc.)—le caractère universellement européen du problème des minorités saute aux yeux.

Mais pouvons-nous passer sous silence le fait que la Pologne, voisine immédiate des Soviets, même si elle devait concentrer toute son attention sur le problème des minorités au sens le plus restreint du mot, ne pourrait pourtant pas rester indifférente à ce qui se passe dans ce domaine de l'autre côté de ses frontières orientales, ne fût-ce qu'à cause des Polonais qui, au nombre d'un million environ, vivent en Russie soviétique, en y constituant une minorité nationale.

Ainsi posé, le problème des minorités, si à la mode, hélas, depuis la guerre, prend une signification tout autre. En effet, de deux choses l'une:

ou bien on l'étudie avec sincérité, intégralement, comme un problème, dont la solution doit constituer un progrès de notre civilisation: *progrès*, et il s'agit alors d'exclure toute oppression et d'assurer le libre développement national de toutes les fractions des nations de l'Europe, qu'elles forment ou non une majorité nationale;

ou bien ce problème ne sert que des fins égoïstes de tels ou tels États, tels ou tels peuples. Dans ce dernier cas, il serait des plus faciles de tirer des conclusions d'ordre politique, mais nous serions bien éloignés du véritable but que se proposent nos efforts: chercher une telle solution du problème minoritaire qui mènerait à l'apaisement des conflits et antagonismes résultant du fait que les délimitations de frontières internationales, si équitables soient-elles, ne parviendront jamais à créer des conditions telles que les problèmes des minorités disparaissent de la sur-

face de l'Europe. En d'autres termes, nos efforts en vue de résoudre le problème des minorités ne pourront porter des fruits que s'ils nous mènent à une synthèse qui satisfasse à la fois: d'une part le postulat de la souveraineté de l'État et le problème, qui lui est étroitement lié, des devoirs incombant aux minorités nationales ressortissant de cet État, et d'autre part — la question du libre développement culturel de ces minorités en union intellectuelle avec les nations, dont elles font partie.

Est-il besoin d'ajouter que nos efforts visent non seulement un principe, mais aussi un but pratique d'une haute portée et d'une grande actualité, je veux dire la stabilisation et la pacification des relations européennes, sans lesquelles il ne faudrait songer à sortir du chaos politique: c'est-à-dire le manque de confiance réciproque entre les peuples, si funeste à tous, et la crise économique qui en dérive, et qui sévit sur l'Europe entière. Vu sous cet angle, combien étroits doivent nous paraître les cadres dans lesquels on s'efforce de faire entrer le problème des minorités, pour des fins trop immédiates et personnelles, s'il m'est permis de s'exprimer ainsi.

Et au fait, n'est-ce pas une fiction que de croire que la protection des minorités en vigueur actuellement, eût-elle même des cadres plus vastes, nous donnera la solution du problème des minorités. Pure illusion, facile à démontrer, et des plus dangereuses pour le problème lui-même. Mais comment admettre que la protection des minorités, telle qu'elle fonctionne à la Société des Nations, puisse, ne soit-ce que dans une faible mesure, diminuer les causes de conflits d'ordre national. Bien au contraire, il nous semble qu'elle ne fait qu'accentuer encore les discordances.

Nous d'abordons pas ici la question—pourtant si grave—de savoir s'il est juste que cette protection puisse, en certaines circonstances, se muer facilement en une sorte de privilège, accordé à des minorités au détriment des majorités nationales. Mais déjà l'expérience nous permet d'affirmer en toute certitude qu'à s'appuyer sur les contentieux continuels devant la S. d. N. des minorités nationales avec les États, cette protection allume des foyers de mécontentement et d'irritation réciproques, constamment attisés. Partant elle est peu susceptible à établir des relations normales dans ce domaine.

Si par ailleurs nous considérons que les débats à ce sujet sur le terrain de la Société des Nations, du fait du caractère politique de cette institution, font dégénérer, comme la chose a eu déjà lieu plus d'une fois, le problème des minorités en un problème politique par excellence, nous serons amenés à reconnaître que la Défense des Minorités, si elle

fut conçue comme moyen de pacification, est bel et bien devenue l'huile proverbiale versée sur le feu.

Si du moins, elle s'appuyait sur le principe de l'égalité et sur son corrélatif, celui de l'universalité. Or, rien ne vient justifier ce traitement inégal et, par conséquent, irritant, des États, qui caractérise si fortement la Défense des Minorités actuellement en vigueur. La protection des minorités ne concerne que certains États de l'Europe; en dehors de l'Europe: aucune obligation. Les États suivants: Autriche, Hongrie, Bulgarie, Turquie et Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Roumanie, Grèce et Albanie, Finlande, Esthonie, Lettonie et Lithuanie ont accepté ces obligations, sous formes de traités de paix, de traités spéciaux, etc. etc. (appelés traités des minorités, ou encore sous forme de déclarations unilatérales).

Pendant la Conférence de la Paix, l'Allemagne, dans sa note du 29 mai 1919 a fait aux Alliés la déclaration suivante:

„L'Allemagne de son côté, est décidée à accorder aux minorités étrangères, habitant sur son territoire un traitement établi sur la même base“, c.-à-d. tel que celui indiqué aux traités des minorités. Les Alliés, dans leur note du 16 juin 1919, enregistrèrent officiellement cette déclaration, c'est vrai; mais pratiquement cet engagement, pourtant formel, de la part de l'Allemagne n'a pas jusqu'à présent connu la réalisation qu'il comportait.

Ainsi la défense internationale des minorités n'oblige qu'une partie des États de l'Europe (Europe centrale et orientale) et n'atteint pas de nombreux États, dont plusieurs font partie de la Société des Nations.

Et naturellement cet état de choses confère un caractère tout spécial à cette Défense des Minorités, du fait que les États sont divisés en deux catégories et se trouvent ainsi avoir, les uns une souveraineté entière, les autres une souveraineté limitée. Et le principe de l'égalité des États est violé.

C'est là, sans aucun doute, qu'il faut chercher l'origine du postulat pleinement justifié de la généralisation de la défense des minorités. Certes, il a trouvé un écho retentissant dans l'opinion publique; mais s'étant heurté à une opposition formelle de la part de certaines puissances, il n'a pu encore entrer dans la voie de la réalisation et il est peu probable qu'il soit réalisé dans un proche avenir.

De là un état de choses dans lequel le système actuel de la Défense laisse beaucoup à désirer, et comme il est saturé d'éléments politiques, il s'éloigne de plus en plus de son véritable caractère qui est éminemment culturel.

Car si l'on arrivait à un désarmement moral des peuples de l'Europe, si dans les relations internationales, on parvenait à éveiller la confiance réciproque, si le principe de la solidarité européenne l'emportait enfin sur les nationalismes exaspérés et souvent faussés, si l'on apprenait à voir dans le développement culturel général des civilisations nationales: un développement de la civilisation européenne utile à tous les pays, alors — mais alors seulement — nous approcherions de la véritable solution, alors seulement la lutte ethnique pourrait se transformer en une collaboration des peuples, noble et créatrice; alors seulement la haine si néfaste qui divise les peuples ferait place à une estime réciproque.

Il existe deux genres de groupements sociaux: les uns sont forcés, et ce sont les États; les autres sont libres, et ce sont les peuples. Les premiers ne sauraient en aucune façon s'identifier avec les seconds; il faut donc chercher quelque moyen pour que l'existence des premiers ne détruise pas les seconds. Il faut donc à côté des groupements d'États qui servent les intérêts politiques communs des États, trouver une forme de groupements des peuples—européens tout au moins — qui défendent les intérêts culturels communs de tous les peuples.

Tous les États ont de plus en plus conscience qu'une collaboration est nécessaire pour édifier un lendemain harmonieux et pacifique; mais qu'ils sachent bien que cette collaboration ne sera de véritable utilité que du jour où elle s'appuiera sur la collaboration des peuples.

Le „problème des minorités“ est la preuve que cette collaboration n'existe pas encore. Donc pour donner une solution équitable à ce problème, c'est-à-dire pour arriver à le supprimer, il ne faut pas choisir entre des moyens artificiellement créés, qui non seulement ne soignent pas les causes de la maladie, mais encore n'apportent qu'un soulagement minime aux effets de cette maladie. Il faut créer des conditions telles que ces causes elles-mêmes cessent d'agir et que l'organisme atteint retrouve la santé. Peut-être la route est-elle plus dure, plus longue, mais c'est la seule qui mène au but.

M. FELIŃSKI

Les Ukraïniens au Parlement de la Pologne restaurée

Les régions orientales de l'État Polonais restauré ont constitué, encore longtemps après la fin de la guerre mondiale, le théâtre des opérations militaires qui ne cessèrent qu'avec la signature du Traité de Riga le 18 mars 1921. Cet état de choses n'a pas permis de procéder sur le territoire des provinces du Sud-Est aux élections législatives de 1919, lors de l'élection de la première Diète de la République Polonaise. De ce fait, la population ukraïtienne habitant ces provinces n'avait pas délégué ses représentants à la première Diète.

Les Ukraïniens ne prirent part aux élections législatives qu'en 1922, et ce n'est que partiellement, car sur le territoire de la Petite-Pologne Orientale les milieux dirigeants ukraïniens, sous la pression de l'émigration dont l'influence sur la politique des Ukraïniens en Pologne était alors prépondérante, ont lancé le mot d'ordre de s'abstenir des élections.

Cette attitude de la population ukraïtienne de l'ancienne province autrichienne, attitude différente de celle des Ukraïniens habitant les territoires annexés autrefois par la Russie, était motivée par la circonstance que la question de la souveraineté polonaise était alors tranchée quant aux anciennes provinces russes (par le traité de Riga), tandis que celle de la souveraineté polonaise par rapport à l'ancienne Galicie Orientale demeurait encore en suspens, du point de vue formel, et la décision définitive à ce sujet appartenait au domaine de la politique internationale. Bien que cette région fût de fait incorporée à la République Polonaise en vertu du mandat du Conseil Suprême en date du 25 juin 1919, ce ne fut que la décision du Conseil des Ambassadeurs en date du 14 mars 1923, qui accorda à la Pologne la souveraineté définitive sur cette province.

Cette abstention devait donc servir les visées des leaders ukraïniens, séjournant à Vienne, avec M. Petrouševič à la tête, d'obtenir des puissances alliées le règlement de la question de l'ancienne Galicie Orientale conformément à leur conception de l'„Ukraïne Occidentale“.

Cependant pas toute la population ukraïnienne de la Petite-Pologne Orientale s'est conformée aux ordres de M. Petrouševič, bien qu'il fût usé de la terreur personnelle envers les récalcitrants. Le groupement dit des „*Chliborob*“ prit part aux élections et obtint cinq sièges à la Diète. En revanche, les Ukraïniens habitant les provinces autrefois annexées par la Russie prirent part aux élections et firent passer sur les listes du Bloc des Minorités Nationales 20 députés et 6 sénateurs.

Au début, les Ukraïniens formèrent au parlement deux groupes distincts, correspondant strictement aux deux groupements des électeurs. Les élus du Bloc des Minorités formèrent un „Club Ukraïzien“ à la Diète, et un groupe du même nom au Sénat. Les deux groupes réunis prirent le nom de „Représentation Parlementaire Ukraïzienne“, et constituèrent un bureau commun présidé par M. Vassilčouk, député. Les députés ukraïniens de la Petite-Pologne Orientale, élus contre le gré de l'opinion de la majorité de la population ukraïnienne de cette province, formèrent à la Diète un groupe qui prit le nom de „Club Ukraïzien-Paysan“, avec l'abbé Ilkov à la tête.

Les déclarations politiques des deux groupes furent lues le 28 janvier 1923, à l'occasion du débat sur la politique générale du gouvernement du général Sikorski. Les points de vue de ces deux groupes, précisés pour la première fois au Parlement de l'État Polonais restauré, étaient très différents.

Le député Ilkov, parlant au nom du Club Ukraïzien-Paysan, déclara que la nation ukraïnienne était acculée à chercher une base de sa vie nationale dans l'appui des États limitrophes, comme cela avait été maintes fois le cas au cours de son histoire. Contraints de choisir entre la Russie et la Pologne, les Ukraïniens inclinent à celle-ci, en tant que république démocratique et constitutionnelle qui leur offre la garantie d'un libre développement national. Unis à la Pologne, comme deux peuples-frères — disait l'abbé Ilkov — nous pourrions lors des bouleversements historiques futurs réaliser l'union de toute la nation ukraïnienne.

Le député Pidhirski, parlant au nom du „Club Ukraïzien“, déclara que l'aspiration de la nation ukraïnienne, aspiration basée sur le droit des peuples universellement reconnu à statuer sur leur sort, était la constitution d'un État ukraïzien indépendant. Tenant compte toutefois de l'état de choses actuel, les Ukraïniens sont disposés à coopérer avec la nation polo-

naise et avec toutes les nationalités qui font partie de la République Polonaise, sous la condition que la Pologne, État non homogène au point de vue national, soit reconstruite de manière à ce que chaque nationalité, et en premier lieu toute nationalité, habitant en masse compacte un territoire déterminé, comme les Ukraïniens, ait la faculté de réaliser son droit de statuer sur son sort.

Ces deux discours, caractérisant les programmes politiques des deux groupes ukraïniens, l'un aux tendances centripètes par rapport à l'État Polonais, l'autre aux tendances nettement centrifuges, possèdent une importance fondamentale. Depuis, chacun des deux groupes a évolué dans le sens d'une plus grande intransigeance. Cependant, le premier n'est jamais allé dans ses postulats au-delà de l'autonomie territoriale, tandis que l'autre est arrivé à rejeter, pour des raisons de principe, la possibilité de coopérer avec le gouvernement polonais, quel qu'il fût. Le seul moment où le „Club Ukraïnier“ eût voté le budget, fut février 1923, lorsque le cabinet du général Sikorski était au pouvoir. Par ailleurs, le „Club Ukraïnier“ manifestait une attitude d'opposition de principe vis-à-vis de tous les problèmes de l'État Polonais. L'unique dérogation à cette politique, que fut le vote du budget en 1923, fut reconnue, dans la suite, une grave erreur.

Dans la période en question le „Club Ukraïnier“ formait un groupe homogène, ce qui était une conséquence naturelle du mot d'ordre de la consolidation nationale, lancé au cours des élections. Les questions des différences sociales furent reléguées au second plan, et subordonnées aux besoins politiques de l'heure. Cependant déjà le 23 mai 1923 une fraction socialiste fut constituée au sein du groupe, et au début de 1924 une scission s'y produisit.

La source véritable de cette évolution du „Club Ukraïnier“ se trouvait en dehors du parlement, à savoir dans les tendances qu'accusa le développement de la vie politique de la population ukraïtienne. Or, sous l'influence des courants pénétrant de l'Est, il s'y opéra à cette époque une consolidation des groupements socialistes ukraïniens sur la base d'une orientation philosoviétique. Le 18 mars 1923, un congrès du Parti Social-Démocrate Ukraïnier (USDP) se réunit à Lwów. Ce parti gravitait, depuis 1921, de plus en plus fortement vers l'Ukraïne soviétique, en subissant la pression d'un groupement affilié jusqu'aux élections de 1922 au Parti Communiste de la Galicie Orientale. Il représentait au sein de celui-ci un courant visant à une coopération étroite avec le Parti Communiste de l'Ukraïne (bolchéviste), c'est-à-dire les tendances à libérer ce parti de sous la dépendance du Parti Communiste Ouvrier de la Pologne. Au cours de ce congrès l'USDP opta franchement pour le pro-

gramme communiste et lança le mot d'ordre d'unifier le mouvement socialiste ukrainien de toutes les provinces de la Pologne.

Réalisant ce postulat, la fraction socialiste du „Club Ukrainien“ vota une déclaration, en date du 5 décembre 1923, proclamant l'unification des masses laborieuses ukrainiennes, groupées jusqu'ici dans trois partis socialistes différents, qui formeraient désormais un seul parti, dit „Parti Social-Démocrate de la Galicie Orientale, de la province de Chełm, du Polesie et du Podlasie“.

Il convient de faire observer cependant que cette unification n'em brassait point tous les groupements socialistes ukrainiens en Pologne. Notamment, restèrent en marge de cette consolidation: le Parti Radical Ukrainien, groupement à caractère national par excellence, déployant son activité sur le territoire de la Petite-Pologne Orientale, et n'ayant pas de représentants à la Diète du fait de l'abstention électorale de ses membres, ainsi que le groupement peu nombreux des Socialistes-Révolutionnaires de Volhynie.

Comme conséquence de l'unification des groupements socialistes, la fraction socialiste du „Club Ukrainien“ devait former au Parlement un groupement distinct, mais dans l'entretemps les autorités administratives ayant reconnu l'activité de l'U.S.D.P. comme menaçant l'intégrité de l'État, ordonnèrent la dissolution de ce parti, le 30 janvier 1924.

Ensuite, des divergences de vue se firent jour au sein de la fraction elle-même au sujet de la question de former un groupement parlementaire distinct. La fraction était alors composée de 9 membres, dont 4 se sont prononcés pour continuer la coopération avec le „Club Ukrainien“ et 5 seulement persistaient à vouloir le quitter. Ils s'en scindèrent et formèrent le 22 février 1924 un „Club des Social-Démocrates Ukrainiens“. De la sorte la scission au „Club Ukrainien“ fut accompagnée d'une scission au sein de la fraction socialiste.

Les députés qui sont restés membres du „Club Ukrainien“ entreprirent au cours de la même année 1924 de créer un nouveau parti paysan, dit „Union Socialiste Ukrainienne — *Selanski Soïouz*“. Grâce à leur activité d'organisation intense, ce parti a tôt fait d'étendre ses influences sur la Volhynie et le Polesie et devint dans ces régions le parti ukrainien le plus influent. Le postulat principal du parti était l'émancipation sociale et nationale de la classe paysanne ukrainienne. Le programme du groupement, en tant que socialiste, envisageait le problème agraire comme point fondamental de son activité. Dans le domaine de la politique internationale, le „*Selanski Soïouz*“ proclamait le droit des peuples à statuer sur leur sort. Par rapport à l'État Polonais, son attitude était hostile. Toute sa politique au Parlement restait

conforme à ce principe. Les députés membres du „Selanski Soïouz“ décidèrent de demeurer au sein du „Club Ukraïzien“.

Quant au „Club des Social-Démocrates Ukraïziens“, sa vie ne fut pas longue: la majorité de ses membres accéda au groupement communiste polonais.

* * *

La consolidation du mouvement nationaliste Ukraïzien dans les deux régions habitées par les Ukraïziens — la Volhynie et le Polesie, et la Petite-Pologne Orientale, ne s'est accentuée qu'en 1923, surtout après la décision bien connue du Conseil des Ambassadeurs.

Le mouvement nationaliste Ukraïzien en Petite-Pologne Orientale, tant avant la guerre que dans la période d'après-guerre, avait pour foyer le „Parti National Ukraïzien du Travail“, groupement Ukraïzien le plus puissant en Pologne.

A côté de ce parti, il en existait encore un autre, aux tendances plus cléricales, le „Parti Chrétien-Social Ukraïzien“, qui cependant n'a pas joué dans la suite de rôle plus important dans la vie politique, et qui dès la fin de 1924 a cessé en général de manifester quelque activité que ce fût.

Dans la période 1919—1923, le Parti National Ukraïzien du Travail (U. N. T. P.) aspirait à l'indépendance de l'Ukraïne, en croyant possible que les Puissances Alliées créeraient un tel État indépendant sur le territoire de l'ancienne Galicie Orientale. La décision du Conseil des Ambassadeurs du 14 mars 1923, qui tranchait définitivement la question en faveur de la Pologne, détermina l'abandon de cette conception par l'U. N. T. P. qui opta en mai 1923 pour la conception autonomiste. Cependant, les éléments plus radicaux, formant le „Groupe Indépendant de l'U. N. T. P.“ prennent bientôt le dessus dans le parti et au congrès d'avril 1924, l'amènent à radier la résolution autonomiste de son programme et à s'orienter vers l'Ukraïne Soviétique. Un nouveau parti politique apparaît dans la même période en Petite-Pologne Orientale, qui prend le nom de Parti Ukraïzien de Travail National et dont l'attitude est hostile tant par rapport à la Pologne que par rapport à la Russie Soviétique.

Cet état de choses dure jusqu'au 11 juillet 1925, date de la consolidation des groupements politiques nationalistes Ukraïziens qui viennent former une organisation commune dite „Union Nationale-Démocratique Ukraïzienne“ (U. N. D. O.).

Une lutte s'engage alors sur le terrain de la Représentation Parlementaire Ukraïzienne entre les nationalistes et les membres du „Sel-

Soïouz—les uns et les autres sont compétiteurs au bureau de la représentation. Celui-ci, d'abord dominé par l'U. N. D. O., passe ensuite aux mains du „*Selanski Soïouz*“. Au début de l'année 1926, après le retour au Club de quelques députés qui l'avaient quitté, la configuration des forces au sein du „Club Ukraïmien“ était la suivante: sur 15 membres, 7 partisans du „*Selanski Soïouz*“, 3 membres de l'U. N. D. O. et 5 „indépendants“.

L'année 1926 marque une évolution caractéristique dans la vie politique de la population ukraïnienne. Le courant anti-soviétique s'accuse plus puissant dans l'U. N. D. O. et il triomphe au Congrès, réuni le 19 et 20 novembre 1926. Les éléments philosoviétiques quittent l'U. N. D. O. pour former, le 15 mai 1927, un parti distinct dit „Parti Ukraïmien du Travail“ (U.P.P.) ce qui reste sans exercer une influence tant soit peu sensible sur la force et la popularité de l'U. N. D. O.

Une évolution différente se fait jour dans le camp socialiste. Le „*Selanski Soïouz*“, dont l'attitude vis-à-vis des Soviets était jusqu'ici assez imprécise, commence à pencher de plus en plus vers une orientation philosoviétique et finit par fusionner le 10 octobre 1926 avec le „Parti de la Volonté Populaire“ qui — il n'y a pas longtemps — constituait une gauche russophile et n'a opté pour le programme national ukraïmien qu'en avril de la même année. Le nouveau parti, où entrèrent tous les députés du „*Selanski Soïouz*“ sauf un seul, prit le nom d'„*Union Socialiste Paysanne-Ouvrière Ukraïnienne*“ (*Sel-Rob*).

La Représentation Parlementaire Ukraïnienne redevient alors le théâtre d'une lutte entre les partisans de l'U. N. D. O. et ceux du „*Sel-Rob*“ qui forment au sein du „Club Ukraïmien“ une „fraction du *Sel-Rob*“. Cette fois, c'est l'U. N. D. O. qui prédomine et s'empare du bureau du Club, la fraction du *Sel-Rob* étant affaiblie par la sécession de deux députés.

Cependant, la fraction du *Sel-Rob* n'entendant pas se résoudre à jouer un rôle de second ordre au sein du „Club Ukraïmien“, constitue un groupe séparé dit „Club de l'Union Socialiste Paysanne-Ouvrière Ukraïnienne“ auquel accède également le député Pidhirsky. Ainsi, les représentants du *Sel-Rob*, de même que le „Club Paysan Ukraïmien“ se sont trouvés en marge de la „Représentation Parlementaire Ukraïnienne“.

La composition du „Club Paysan Ukraïmien“ n'était plus la même qu'au début. Déjà, dès le deuxième semestre de 1924, deux courants s'y sont accusés: l'un représenté par le député abbé Ilkov, en opposition contre le gouvernement, l'autre favorable au gouvernement. Deux parmi les députés partisans du courant progouvernemental accédèrent ensuite au parti paysan „*Soïouz National Ukraïmien*“, qui s'est constitué à Sta-

nisławów le 30 janvier 1926 et groupait les éléments paysans ukraïniens, reconnaissant la souveraineté de l'État polonais.

À la fin de la deuxième législature, la représentation ukraïtienne à la Diète et au Sénat se composait des „Clubs Ukraïniens“ à la Diète et au Sénat (10 députés et 5 sénateurs), formant la „Représentation Parlementaire Ukraïtienne“, du „Club du Sel-Rob“ (5 députés, un sénateur), du „Club Paysan-Ukraïmien“ (2 députés). En outre, 4 députés ukraïniens étaient membres de la fraction communiste et 4 n'appartenaient à aucun groupe parlementaire.

En appréciant d'une manière générale l'activité des députés et sénateurs ukraïniens de la deuxième législature, au cours de la période 1922—1927, il convient de faire observer qu'ils se sont répartis en trois groupements correspondant aux courants politiques au sein de la population ukraïtienne. Ce ne sont donc point les programmes et les postulats sociaux qui ont déterminé une telle configuration des forces — mais les facteurs qui définissaient la base sur laquelle devait s'édifier à l'avenir la politique des Ukraïniens en Pologne. Pour les uns, cette base était la Pologne, pour les autres — Moscou, d'autres encore qui n'optaient pour aucune de ces deux orientations, entendaient qu'il fallait baser l'avenir sur l'effort propre de la nation ukraïtienne, sans escompter un appui quelconque des facteurs tiers. Le premier groupement — c'est le „Club Ukraïmien Paysan“, ainsi que tous les députés en dehors des groupes parlementaires, le second — c'est le „Club du Sel-Rob“ et les députés ukraïniens membres de la fraction communiste, enfin le troisième, le plus homogène — c'est la „Représentation Parlementaire Ukraïtienne“.

* * *

Les élections législatives de 1928 avaient une importance particulière pour la population ukraïtienne du fait que, pour la première fois, devaient y prendre part tous les groupements politiques ukraïniens en Petite-Pologne Orientale. Une affluence des masses ukraïniennes aux urnes et des résultats qui s'exprimeraient par le plus grand nombre de mandats possible devaient fournir un argument affirmant le caractère ukraïmien du pays. D'autre part, les élections offraient à la population ukraïtienne la faculté d'obtenir une véritable représentation nationale et politique. La campagne électorale devait enfin prouver l'unité et l'homogénéité, au point de vue national et politique, de toutes les provinces de Pologne habitées par les Ukraïniens, et confirmer ainsi la thèse, mise en avant depuis quelques années par les nationalistes ukraïniens.

L'U. N. D. O. entra en pourparlers avec les groupements nationalistes des autres minorités nationales en vue de former un bloc électoral commun.

Cependant, ces efforts étaient desservis par la circonstance que précisément à cette époque le procès contre l'assassin de l'ataman Petloura venait d'être terminé à Paris. La défense de Schwartzbard a, comme l'on sait, entrepris d'établir qu'une liaison étroite existait entre le mouvement irrédentiste ukrainien et les pogroms en Ukraine. Cette méthode n'a pas manqué de soulever une vive indignation dans les milieux ukrainiens. Aussi, la conception d'un bloc électoral avec les Juifs s'est-elle heurtée à une opposition puissante non seulement de la part de la population ukrainienne, mais même à des réserves sérieuses au sein de l'U. N. D. O. lui-même. Les dirigeants de l'U. N. D. O. l'ont cependant acceptée le 12 novembre 1927, se bornant à formuler la réserve que sur le territoire de la Petite-Pologne Orientale les groupements juifs, en particulier le groupement sioniste du Dr. Reich et les Juifs „orthodoxes“, ne pourraient point faire partie du bloc.

Le 8 décembre 1927, à la réunion du Comité National (comité élargi de l'U.N.D.O.) à Lwów, qui a groupé 197 délégués, fut votée, entre autres, une résolution concernant la formation d'un bloc des partis politiques ukrainiens. L'entente devait embrasser — suivant les projets de l'U.N.D.O. — le Parti Ukrainien Socialiste-Radical (U.S.R.P.), le „*Selanski Soïouz*“ (sa partie qui n'avait pas accédé au Sel-Rob) et la droite du Parti Social-Démocrate Ukrainien, ne constituant plus qu'un groupement assez lâche, dont le noyau était formé par la revue „*Vpered*“ paraissant à Lwów.

Les plans de l'U.N.D.O. n'aboutirent point. L'U.S.R.P. a, en effet, posé dès le début des conditions inacceptables pour l'U.N.D.O., à savoir: 1) d'écarter complètement l'influence politique et les candidatures de toutes les personnes qui ont manifesté, de quelle façon que ce soit, des tendances conciliatrices envers l'Etat Polonais et de soumettre à l'U.S.R.P. la liste des candidats de l'U.N.D.O. avant d'entrer en pourparlers plus détaillés; 2) de rompre le bloc avec les minorités nationales, ou de former éventuellement un tel bloc en éliminant certains partis des autres nationalités après une entente des groupements qui accéderaient au bloc ukrainien. La première condition fut rejetée par l'U.N.D.O. qui l'a qualifiée d'immixtion dans ses affaires intérieures. Quant à la deuxième, l'U.N.D.O. considérait que rompre le bloc avec certains partis des autres nationalités équivalait à le saper. L'U.S.R.P. s'obstinant à ses conditions, les pourparlers ne furent plus continués.

Les négociations avec le „*Selanski Soïouz*“ furent également laborieuses et longues. D'abord ce parti s'opposait carrément à la concep-

tion du bloc électoral, tel que l'entendait l'U.N.D.O. Ce ne fut qu'en janvier 1928 qu'il constitua au congrès réuni à Kowel (le 9 janvier 1928) le „Comité Central Électoral Ukraïzien de Volhynie, de la province de Chełm, du Polésie et du Podlasie“ qui accéda au bloc des minorités nationales en tant que partie intégrante.

Après la rupture des pourparlers entre l'U.N.D.O. et l'U.S.R.P., une tendance à réaliser une entente électorale des partis ukraïziens au programme socialiste et national se fit jour. Cependant, une telle entente n'a pas abouti, à cause des divergences de vue sur la répartition des mandats. En fin de compte ne se bloquèrent que l'U.S.R.P. et le groupement du „Vpered“, tandis que l'U.P.P. décida de mener la campagne électorale à lui seul. Dans la circonscription de Przemyśl un groupe de nationalistes en marge de tout parti politique et en Volhynie, dans la circonscription de Łuck, un groupe de nationalistes radicaux se rallièrent à la campagne électorale de l'U.S.R.P.

L'U.P.P. (Parti Ukraïzien du Travail) présenta ses listes électorales uniquement sur le territoire de la Petite-Pologne Orientale.

Le „Sel-Rob“ qui avait subi, au cours du deuxième semestre de 1927, des frictions intérieures sérieuses, terminées par une scission au sein du parti en la „Gauche“ et la „Droite“ du „Sel-Rob“, manifesta en face des élections des tendances à mettre fin aux malentendus et à entreprendre une campagne électorale commune. C'est surtout dans la „Gauche“ du „Sel-Rob“ que ces courants se firent jour; les influences venant de l'étranger exercèrent une pression puissante dans ce sens, mais l'entente n'a point pu être réalisée et les deux fractions allèrent aux urnes séparément.

En Volhynie et dans le Polesie, les éléments modérés, loyaux envers l'État Polonais et se groupant en grand nombre dans l'orbite des organisations sociales, entreprirent de consolider leurs forces pour être à même de mener une campagne électorale séparée. Au congrès des délégués des organisations culturelles et économiques, réuni à Brześć le 9 novembre 1927, un „Comité Social Ukraïzien du Polesie“ fut créé. De même en Volhynie se constitua, le 17 novembre 1927, un „Comité National Ukraïzien des territoires ukraïziens du nord-ouest“, groupant les éléments nationalistes d'orientation politique dite „petlourienne“ représentée par la revue „Ukraińska Nyva“. A la tête de ce comité se plaça M. Alexandre Kovalevsky, directeur de la Banque Coopérative Ukraïzienne à Łuck.

Le comité mit debout un programme électorale, intéressant les besoins culturels, économiques et sociaux de la population ukraïzienne, et déclarant que son idée directrice était la lutte pour un État Ukraïzien, com-

mencée il y a dix ans à Kiew. Peu de temps après, le 15 janvier 1928, un nouveau groupement électoral se constitua à Łuck: ce fut l' „Union Économique Ukraïnienne“, où dominait la conception de se rallier à la campagne électorale du Bloc Gouvernemental polonais. Sur le territoire de la Petite-Pologne Orientale, l'élément modéré était représenté par l' „*Ukraïnski Selanski Soïouz*“.

Six listes ukraïniennes furent présentées (sans compter 20 listes locales, de noms divers dans 11 circonscriptions électorales); ce furent les suivantes: la liste No. 6 — celle de l' „*Ukraïnski Selanski Soïouz*“; la liste No. 8 — celle du „*Sel-Rob*“, droite; No. 18 — celle du Bloc des Minorités Nationales (l'U.N.D.O. et le „*Sel-Soïouz*“); No. 19 — celle du *Sel-Rob*, gauche; No. 22 — celle de l'U.S.R.P. et du groupement „*Vpered*“; No. 26 — celle du Parti Ukraïzien du Travail (U. P. P.).

La campagne électorale extrêmement intense des partis politiques ukraïniens a suscité un vif intérêt de la population, entraînée de ce fait aux urnes, de sorte que le pourcentage des électeurs ayant pris part au vote a été très élevé: il a atteint 81% dans certaines circonscriptions.

Voici le nombre des sièges ukraïniens à la Diète et au Sénat, enlevés lors des élections de 1928: Petite-Pologne Orientale — au total 27 députés, dont 8 dans la voïévodie de Lwów, 9 — dans celle de Stanisławów, 10 — dans la voïévodie de Tarnopol. La Volhynie a élu 6 députés ukraïniens; la voïévodie de Polesie — 2 députés. En outre 6 députés ukraïniens ont été élus sur les listes des candidats, dites „listes d'État“, ce qui porte le nombre des députés ukraïniens à 41.

Le Bloc Gouvernemental a fait élire, de son côté, 1 Ukraïzien en Petite Pologne Orientale et 4 en Volhynie.

Il y a donc eu au total 46 députés ukraïniens à la Diète.

La voïévodie de Lwów a élu 3 sénateurs, celle de Stanisławów 2 et celle de Tarnopol — 3 sénateurs ukraïniens. En Volhynie un seul Ukraïzien a été pourvu du mandat au Sénat. Si nous y ajoutons 2 sénateurs ukraïniens, élus des listes, dites de l'État, nous parviendrons au nombre de 11 sénateurs ukraïniens.

L'U.N.D.O. a entrepris de constituer au Parlement une représentation ukraïnienne homogène et nombreuse au possible. Dans ce but il proposa à tous les groupes ukraïniens représentés la Diète de former un Club Ukraïzien commun aux Chambres législatives. L'échec de cette conception d'une si grande envergure était à prévoir, car il paraissait hors de doute que, aussi bien les deux fractions du *Sel-Rob*, que le Parti Ukraïzien du Travail s'y opposeraient. Aussi, le Comité Central de l'U.N.D.O. n'espérait-il gagner l'appui de ses projets que de la part des

nationalistes ukraïniens parmi lesquels il classait les membres de l'U.N.D.O., de l'U.S.R.P., du „Sel-Soïouz“ et les indépendants. Toutefois, cette conception n'a pas abouti.

L'U.N.D.O. recourut alors à une entente avec les nationalistes blancs-ruthènes, et constitua avec eux un „Club Ukraïzien et Blanc-Ruthène“ à la Diète et au Sénat. Le groupe à la Diète comptait 30 membres: 26 députés ukraïniens (dont 25 membres de l'U.N.D.O.) et 4 députés blancs-ruthènes. Ceux-ci formaient au sein du groupe une fraction autonome. La composition du bureau du groupe était la suivante: président — Dr. Dmytro Levycky, vice-présidents — Vladimir Celevič et Serge Chroucky, secrétaire — Dr. Jean Blazkievič.

Le „Club Ukraïzien et Blanc-Ruthène“ au Sénat comptait 10 membres de l'U.N.D.O., un sénateur élu de la liste No. 22 et deux Blancs-Ruthènes, soit au total 12 sénateurs. C'est le Dr. A. Horbačevsky qui fut nommé président de ce groupe.

En dehors du „Club Ukraïzien et Blanc-Ruthène“ deux groupes parlementaires ukraïniens furent encore constitués. C'étaient: le „Club de la Représentation Parlementaire Socialiste-Radicale Ukraïzienne“, composé de 8 membres, élus de la liste No. 22, avec les députés Lev Bačinsky, Semen Jouk et Dmytro Ładyka à la tête, et le „Club de l'Union Socialiste Ouvrière et Paysanne Ukraïzienne“, présidé par le député Maxime Čoučmaï et comptant 4 députés et un sénateur. Les Ukraïziens élus de la liste du Bloc Gouvernemental, au nombre de cinq, s'inscrivirent au groupe du Bloc.

La configuration initiale des forces ukraïniennes sur le terrain parlementaire était donc la suivante :

	Nombre des députés	Nombre des sénateurs
Club Ukraïzien et Blanc-Ruthène	26	10
Club de la R.P.S.R.U.	8	—
Club du Sel-Rob	4	1
Club du Bloc Gouvernemental	5	—
Non inscrits	5	—
Total	46	11

Un des députés ukraïniens, le dr. Vladimir Zahaïkievič fut élu vice-président de la Diète, un sénateur ukraïzien, Michel Hałouščinsky — vice-président du Sénat. Le député Dmytro Ładyka fut élu secrétaire du bureau de la Diète.

Bien que divisés en deux groupes, les nationalistes ukrainiens ont cependant réalisé une entente tactique entre eux afin d'obtenir un nombre plus important de sièges dans les commissions de la Diète, en profitant de l'art. 71 du règlement de la Diète qui autorise l'union des groupes parlementaires plus faibles avec les groupes plus nombreux pour permettre à ceux-là d'avoir des représentants aux commissions.

La participation des Ukrainiens aux principales commissions parlementaires a été la suivante:

Commission administrative	2	Ukrainiens
„ budgétaire	3	„
„ constitutionnelle	3	„
„ de la protection du travail	2	„
„ de la reconstruction du pays	2	„
„ de l'instruction publique	3	„
„ des affaires étrangères	2	„
„ de la réforme agraire	3	„
„ de l'agriculture	4	„
„ de la défense nationale	2	„
„ des questions d'émigration	2	„

Ils obtinrent la présidence de deux commissions parlementaires: celle de l'instruction publique et celle de l'émigration. Ces deux présidences ainsi que les fonctions de vice-présidents de ces commissions furent confiées aux membres ukrainiens du „Club Ukrainien et Blanc-Ruthène“.

Au cours de la législature de 2 ans et demi de la troisième Diète il n'y a eu que des changements insignifiants en somme à noter dans la configuration des forces ukrainiennes sur le terrain parlementaire.

Ainsi, le 7 octobre 1928, trois députés ukrainiens ont formé un groupe nouveau, dit „Club de l'Union Socialiste Paysanne et Ouvrière“, dont l'orientation était internationaliste par excellence. Le 7 novembre 1928, les Blancs-Ruthènes ont quitté le „Club Ukrainien et Blanc-Ruthène“ qui s'est mué en „Club Ukrainien“.

Le „Club de la Représentation Parlementaire Socialiste-Radicale Ukrainienne“ subit une perte sensible au printemps 1930 du fait du décès de son président, le dr. Lev Bačinsky, homme politique le plus éminent de U.S.R.P. (le 11 avril 1930). Il fut remplacé à la Diète et au Club de la R.P.S.R.U. par M. Vladimir Temnicky, membre éminent du Parti Social-Démocrate Ukrainien (groupement du „Vpered“), réactivé dans l'entretemps, en décembre 1928, sur la base du programme d'avant le 18 mars 1923.

Cette configuration des forces ukraïniennes à la Diète et au Sénat se maintint jusqu'à la fin de la législature de la troisième Diète, dissoute en vertu du décret du Président de la République en date du 30 août 1930.

Voici l'état numérique des groupes parlementaires ukraïniens à la fin de la troisième législature:

Club Ukraïzien	27 députés,	10 sénateurs
„ de la R.P.S.R.U.	8 „	— „
„ du Sel-Rob	3 „	1 „
„ „ Sel-Rob Unité	3 „	— „
„ Non inscrits	1 „	— „
<hr/>		
Total:	42 députés,	11 sénateurs

L'activité politique des groupes ukraïniens sur le terrain parlementaire se manifesta, en premier lieu, par les déclarations de leurs représentants aussitôt après la convocation de la Diète, en mars 1928. Ces déclarations précisaient la position de ces groupes envers l'État Polonais, leurs aspirations nationales et leurs programmes politiques,

Le dr. Dmytro Levycky, en prenant la parole au nom du „Club Ukraïzien“ à la séance plénière de la Diète, le 29 mars 1928, fit une déclaration, dont voici le passage essentiel:

„Nous déclarons solennellement que notre idéal suprême, sacré et inébranlable, est l'indépendance de l'État Ukraïzien national unifié, s'étendant sur tous les territoires ukraïniens. Aussi considérons-nous comme caducs *de iure* tous les actes internationaux, en vertu desquels les pays séculièrement ukraïniens, comme la Galicie Orientale avec la province de Lemki, les territoires de Chelm, de Volhynie, de Polesie et de Podlasie, ont été adjugés à la Pologne, à savoir: le traité conclu à Riga le 18 mars 1921, et la décision du Conseil des Ambassadeurs à Paris, en date du 14 mars 1923, en tant qu'actes par lesquels on a violé le droit de la nation ukraïtienne à statuer sur son sort.

„Aussi, en entrant aux chambres législatives polonaises, tendrons-nous sur cette voie également à réaliser le droit suprême de la nation ukraïtienne“.

Le représentant du „Club de la Représentation Parlementaire Socialiste-Radicale Ukraïtienne“, le dr. Dmytro Ładyka a fait le 30 mars 1928, à la séance plénière de la Diète une déclaration, dont voici les passages plus importants:

„Le peuple ukraïzien estime que la violence actuelle de l'impérialisme et le partage des territoires ukraïniens entre la Pologne, la Moscovie, la Roumanie et la Tchécoslovaquie, ne sont que temporaires. Il n'a pas reconnu et ne reconnaîtra jamais les bases juridiques de ce partage que comportent les divers traités, tel les traités de Versailles, de St. Germain, de Riga et de Paris, en tant que conclus sans son consentement et contre son gré, et en contradiction avec le droit des peuples à statuer sur leur sort, droit universellement reconnu dans le monde civilisé.

„La classe laborieuse ukrainienne, dans sa tendance à l'égalité complète en droits avec les autres nations du monde civilisé, ne cessera de lutter pour secouer la domination des centres colonisateurs, féodaux et bourgeois de Bucarest, de Prague et de Varsovie, ainsi que de Moscou, pratiquant le capitalisme d'État, et en vue de constituer une République Socialiste Ukrainienne, indépendante et unifiée.

„Aspirant à sa libération tant nationale et politique, que sociale et économique, la nation ukrainienne est disposée à entrer en relations non seulement pacifiques, mais fraternelles avec les autres nations, pour peu que celles-ci se solidarisent avec ses tendances et renoncent à l'idée d'une intervention armée sur les territoires ukrainiens“.

Les deux déclarations, constatant les aspirations de la nation ukrainienne à réaliser un État ukrainien indépendant et unifié, ainsi que la négation de sa part de tous les traités internationaux qui avaient statué sur le rattachement à la Pologne des territoires sud-est, habités par la population ukrainienne, n'offrent pas de divergences essentielles de vues. Selon le caractère des deux groupements en question, soit l'U. N. D. O. et l'U. S. R. P., la première déclaration exprime un point de vue national (parlant d'un État ukrainien national et unifié), l'autre accentue ses tendances socialistes tant par la teneur de ses passages particuliers, que par le postulat qu'elle avance comme but final — celui d'une république socialiste ukrainienne unifiée.

L'attitude du „Club Ukrainien“ envers le gouvernement a été précisée le 30 mai 1928 par le député Baran, et celle du „Club de la R. P. S. R. U.“ — par le député Ładyka.

Voici le passage essentiel de la déclaration du dr. Baran:

„Étant donnée cette attitude du gouvernement qui va jusqu'à être en désaccord avec les lois promulguées par l'État Polonais lui-même, nous — représentants de la nation ukrainienne — ne pouvons qu'adopter une attitude négative, puisque celle du gouvernement envers la population ukrainienne, envers ses aspirations, envers ses besoins élémentaires — n'est autre que négative. Pour ces raisons les membres du „Club Ukrainien“ voteront contre la loi budgétaire“.

Le dr. Ładyka a formulé le point de vue du „Club de la R. P. S. R. U.“ de la manière suivante:

„Nous serons en opposition contre les gouvernements polonais, quel qu'en soit le chef, et nous combattons chaque gouvernement, tant qu'il n'aura pas reconnu le droit de notre nation de disposer de son sort“.

Comme il ressort de la comparaison de ces deux formules, le „Club Ukrainien“ a fait valoir des arguments concrets pour motiver son attitude, ce qui permet de conclure — théoriquement bien entendu — que cette attitude dépend d'un changement éventuel de la politique minoritaire du gouvernement. Par contre, la déclaration du „Club de la R. P. S. R. U.“ justifie son attitude d'opposition par des raisons de principe.

Le 31 mars 1928 M. Čoučmaï a lu à la Diète la déclaration du „Club de l'Union Socialiste Paysanne-Ouvrière Ukrainienne“ (*Sel-Rob*

droite) et M. Valnický — celle du *Sel-Rob* gauche (transformé plus tard en „Club de l'Unité du *Sel-Rob*“).

Le passage essentiel de la déclaration de la droite du *Sel-Rob* a été le suivant:

„Le capital international, violant la volonté et les intérêts les plus vitaux de la nation ukrainienne, contrairement au droit des peuples de disposer de leur sort, a livré les territoires de l'Ukraine Occidentale en proie à l'impérialisme polonais, tchécoslovaque et roumain. La nation ukrainienne ne saurait accepter cet état de choses: elle luttera pour la pleine et entière réalisation de son droit de statuer sur son sort, pour son union avec les masses laborieuses sur tous les territoires ukrainiens dans une seule république socialiste“.

Cette déclaration diffère sensiblement des deux précédentes; elle est caractérisée surtout par son peu de clarté. Il y est bien question du droit des peuples à disposer de leur sort, il y est question d'impérialisme polonais, tchécoslovaque et roumain — cependant le fait que la question de l'impérialisme russe y est passée sous silence, et qu'elle réclame l'incorporation de tous les „territoires ukrainiens“ dans „une seule république socialiste“ font penser que le Club du *Sel-Rob* de droite a voulu plaire aux nationalistes ukrainiens, sans pourtant encourir la défaveur des puissants de l'Est.

La déclaration faite par le député Valnický a été la suivante:

„Au nom de la Gauche du *Sel-Rob*, parti groupant les paysans et les ouvriers de l'Ukraine Occidentale, nous déclarons que les territoires de l'Ukraine Occidentale, conquis par la Pologne au moyen d'une guerre d'usurpation et d'une répression sanglante du mouvement d'émancipation, furent annexés à la République Polonaise en opposition avec la volonté des paysans et des ouvriers ukrainiens, contre le gré de toute la nation ukrainienne... Seul un gouvernement ouvrier et paysan est en mesure de satisfaire la soif impérieuse de la liberté des masses laborieuses.

„En partant de cette attitude de principe, nous tendons notre main fraternelle à l'ouvrier et au paysan polonais, et déclarons que nous sommes prêts de lutter à leurs côtés contre la bourgeoisie polonaise, pour l'avènement d'un gouvernement ouvrier et paysan. L'article 93 de la Constitution proclame que les citoyens sont tenus de respecter le pouvoir légitime. Or, je déclare que nous ne reconnaissons point comme légitime le pouvoir de la bourgeoisie polonaise et de la noblesse polonaise, car la source de ce pouvoir — c'était l'illégitimité et la violence, car la source actuelle de ce pouvoir c'est l'oppression sociale et nationale“.

Il est caractéristique que cette déclaration ne comporte point le postulat de „l'unification des territoires ukrainiens“, constituant pourtant la base de l'idéologie irrédentiste ukrainienne. Le point essentiel qui paraît intéresser le *Sel-Rob* de gauche est la question du régime intérieur de l'État Polonais. Ce parti aspire à l'avènement d'un gouvernement ouvrier et paysan en Pologne. Donc, l'idée maîtresse de la déclaration du *Sel-Rob* de gauche, son fondement pour ainsi dire, est l'évolution du régime de la République Polonaise vers le communisme.

Vers la même époque, le député Michel Zakhidny, représentant du Parti Ukraïmien du Travail, publia dans la presse ukraïtienne (la „Rada“ Nr. 37 du 30 mars 1928) une déclaration où il disait entre autres:

„Je me considère comme porte parole et serviteur des aspirations nationales suprêmes de toute la nation ukraïtienne et je déclare que le mobile de toute mon activité, en tant que député, sera la volonté de cette nation à restaurer la vie ukraïtienne indépendante, ... organisée dans les formes d'un Etat“.

Une déclaration absolument différente des précédentes au point de vue de l'attitude qu'elle exprime vis-à-vis de l'Etat Polonais et du gouvernement, est celle faite à la Diète le 30 mai 1928 au nom des représentants ukraïniens au Bloc Gouvernemental, par le député Eugène Bogusławski. En voici les passages principaux:

„La nation ukraïtienne n'a point été dotée de l'indépendance politique à l'issue de la guerre mondiale, et c'est là notre grande tragédie et celle de notre époque. Tant qu'il existe en Europe des nations aspirant à leur indépendance politique et ne pouvant la réaliser, il n'est point de paix durable au monde, il y aura toujours des foyers de différends et de conflits. Nous, Ukraïniens, nous nous souvenons que dans la lutte pour son indépendance, la nation ukraïtienne a trouvé la compréhension auprès de la nation polonaise dans la personne du grand chef de celle-ci, Joseph Piłsudski. En 1920, Polonais et Ukraïniens formaient un front commun contre la puissance qui n'a pas cessé même actuellement de rêver à dominer le monde entier. En vertu du traité de Riga nous sommes rattachés à la Pologne et le bon sens exige de nous de nous adapter à l'avenir aux conditions nouvelles de la vie. Nous ne renonçons pas à nos aspirations nationales, mais nous nous soumettons à la dure réalité. Or, celle-ci nous commande d'être citoyens loyaux de l'État Polonais et de construire solidairement avec la nation polonaise cet édifice où le sort nous a fait vivre...“.

Les déclarations citées plus haut des groupes parlementaires ukraïniens et des représentants des groupements ukraïniens particuliers, représentés à la Diète, constituent le reflet des programmes nationaux et politiques des partis respectifs ukraïniens. Ce sont d'une part les partisans de „se baser sur les propres forces de la nation“, l'U.N.D.O. et l'U.S.R.P., ensuite les représentants de „l'orientation vers l'Est“ — les deux fractions du *Sel-Rob* et le Parti Ukraïmien du Travail, enfin les partisans de „l'orientation vers Varsovie“ — les députés ukraïniens, membres du Bloc Gouvernemental. L'attitude des groupes particuliers n'a pas évolué durant toute la troisième législature: elle est restée la même que celle formulée en mars 1928. Tous les groupes ukraïniens ont été en opposition contre le gouvernement, les seuls qui lui ont accordé leur appui furent les Ukraïniens, membres du Bloc Gouvernemental.

Parmi les manifestations les plus caractéristiques des groupes parlementaires ukraïniens notons leur absence solidaire de la séance solennelle de la Diète, réunie le 10 novembre 1928 à l'occasion du dixième anniversaire de la restauration de l'Etat Polonais.

Le „Club Ukraïzien“ qui dans ses actes en dehors de la Diète prit le même nom qu'au cours de la deuxième législature, celui de „Représentation Parlementaire Ukraïzienne“, ce qui provoqua des protestations de la part des autres groupements ukraïziens, tel l'U.S.R.P. — n'a point renoncé, en dépit de l'échec de ses tentatives en mars 1928, de réaliser au parlement une entente entre les représentants des partis ukraïziens aspirant à l'indépendance nationale. En 1929, cette conception fut élargie de manière que l'entente proposée embrassât également les nationalistes blancs-ruthènes et lithuaniens. La nécessité d'établir une tactique commune en vue de défendre les droits des minorités nationales en Pologne fut posée comme base de cette entente.

Le 27 novembre 1929 une conférence commune ukraïno-lithuano-blanche-ruthène eut lieu, à l'issue de laquelle un Comité Permanent d'Entente fut constitué qui cependant n'a déployé aucune activité quelque peu sérieuse.

* * *

Lors des élections législatives de 1930 le rôle principal incombait, de même qu'en 1928, à l'U.N.D.O. en tant que parti ukraïzien le plus important, disposant des influences prépondérantes parmi la population ukraïzienne. Ce parti reprit son initiative de naguère, de constituer un bloc électoral ukraïzien qui embrassât tous les groupements ukraïziens à programme national. Cette fois, l'initiative de l'U.N.D.O. fut couronnée de succès.

La condition sine qua non de la réalisation de la conception du bloc était une entente de l'U.N.D.O. avec l'U.S.R.P., d'autant plus que depuis bien des années tous les efforts déployés par l'U.N.D.O. pour réaliser cette fin s'étaient toujours heurtés à une opposition de la part des radicaux.

À la suite de longs pourparlers entre les représentants de l'U.N.D.O. et de l'U.S.R.P., dont l'objet fut d'établir les listes des candidats dans les circonscriptions particulières, un accord concernant la constitution du bloc électoral fut signé le 18 septembre 1930.

Les négociations avec les autres contractants, soit avec l'U.S.D.P. et ensuite avec la Démocratie Chrétienne Blanche-Ruthène et avec l'Union Paysanne Blanche-Ruthène qui ont également accédé au bloc — furent l'oeuvre commune de l'U.N.D.O. et de l'U.S.R.P. Le bloc prit le nom de „Groupe Electoral Ukraïzien et Blanc-Ruthène“.

Les autres groupements ukraïziens, soit le *Sel-Rob* Unité, le *Sel-Rob* (droite) et le Parti Ukraïzien du Travail entreprirent une campagne électorale chacun pour son propre compte. La liste du Parti Ukraïzien du Travail n'avait évidemment aucune chance, on pouvait par contre s'attendre à un certain succès de la liste du *Sel-Rob* Unité, bien qu'il fût

clair que les influences des groupements philosoviétiques ont sensiblement diminué au cours des dernières années. Le *Sel-Rob* de droite, n'existant plus officiellement, avait également des chances minimales. Son ancien président, Maxime Čoučmai, s'efforçait même d'entrer en contact avec les autorités de l'U.N.D.O.

L'élément ukrainien modéré, observant une attitude loyale envers l'État Polonais et dont les représentants à la troisième Diète avaient accédé au Bloc Gouvernemental, n'a pas cette fois non plus présenté ses propres listes, mais entreprit comme précédemment une campagne électorale sous les auspices de ce Bloc.

En général, il n'y eut cette fois que deux listes ukrainiennes, sans compter les listes locales. L'une des deux, celle du *Sel-Rob* Unité, fut invalidée, il n'en resta donc qu'une seule, la liste du „Bloc Electoral Ukrainien et Blanc-Ruthène“ (liste N-o 11). Quant aux listes locales de noms divers, présentées valablement, il y en eut 24 dans 10 circonscriptions électorales.

La configuration des forces ukrainiennes au Parlement à la suite des élections de 1930, fut la suivante:

D i è t e

Territoire		Nombre de mandats obtenus des listes			
Voïévodie	Circonscription	N-o 1 Bloc Gouv.	N-o 11 Bloc Ukr. et Bl.-R.	Autres	Total
Lwów	Przemyśl	—	1	—	1
	Sambor	—	2	—	2
	Lwów-ville	—	—	—	—
	Lwów-district	—	3	—	3
Stanisławów	Stryj	—	2	—	2
	Stanisławów	—	3	—	3
Tarnopol	Tarnopol	—	3	—	3
	Złoczów	—	3	—	3
Total en Petite-Pologne Orientale		—	17	—	17
Volhynie	Kowel	2	—	—	2
	Łuck	2	1	—	3
	Krzemieniec	2	—	—	2
Total en Volhynie		6	1	—	7
Liste dite „d'Etat“		—	2	—	2
Total		6	20	—	26

S é n a t

Territoire	Nombres de mandats obtenus des listes			
	N-o 1	N-o 11	Autres	Total
Voïévodie de Lwów	—	2	—	2
„ de Stanisławów	—	1	—	1
„ de Tarnopol	—	1	—	1
Total en Petite-Pologne Orientale	—	4	—	4
Voïévodie de Volhynie	2	—	—	2
Total	2	4	—	6

Sur le nombre de 24 mandats de la liste N-o 11 il n'y a que 4 députés et sénateurs, membres de l'U.S.R.P., les autres sont membres de l'U.N.D.O.

En dépit des efforts de l'U.N.D.O. en vue de former un seul groupe au Parlement, qui embrassât tous les députés et sénateurs, élus de la liste N-o 11, deux groupes se constituèrent, de même qu'à la troisième Diète: le „Club Ukraïzien“ groupant les membres de l'U.N.D.O., au nombre de 20, et le „Club des Socialistes-Radicaux Ukraïziens“ composé de 4 membres. Le bureau du „Club Ukraïzien“ était d'abord constitué de la manière suivante: sénateur A. Horbačewsky—président, député Hałouščynsky et Łucky—vice-présidents, député Velykanovič — secrétaire. Le bureau du „Club des Socialistes-Radicaux Ukraïziens“ était composé comme suit: sénateur Makuch — président, député Ładyka — vice-président, député Mačcak — secrétaire. Actuellement, le dr. Dmytro Levycky a repris les fonctions de président du „Club Ukraïzien“.

A la suite du décès du député Michel Hałouščynsky, survenu le 25 septembre 1931, le nombre des membres du „Club Ukraïzien“ diminue, car le mandat échu à un radical de la circonscription de Stanisławów. Désormais donc, il y a 19 membres du „Club Ukraïzien“ et 5 membres du „Club des Socialistes-Radicaux Ukraïziens“.

La participation des députés Ukraïziens aux principales commissions de la Diète est la suivante:

Commission administrative	2 sièges
„ budgétaire	2 „
„ constitutionnelle	2 „
„ de la reconstruction du pays	2 „
„ de l'instruction publique	2 „
„ des affaires étrangères	2 „

Commission	du commerce et de l'industrie	1	siège
"	de la réforme agraire	1	"
"	de l'agriculture	2	"
"	de la défense nationale	2	"
"	des questions d'émigration	1	"

Le „Club des Socialistes-Radicaux Ukraïniens“ n'y détient que 4 sièges: un à la commission budgétaire, un à celle de la protection du travail, un à la commission militaire et un à la commission de la lutte contre la cherté de la vie. Tous les autres ont échu aux membres du „Club Ukraïzien“.

La Chronique

P o l o g n e

LES TROUBLES ANTISÉMITIQUES EN POLOGNE

Vers la fin d'octobre dernier éclatèrent en Pologne des troubles antisémitiques dans les universités et les écoles d'enseignement supérieur,—la paix a été rétablie à la mi-novembre. Ils ont eu pour cause initiale le conflit bien ancien entre étudiants en médecine chrétiens et israélites au sujet de l'insuffisance du matériel d'études aux salles d'anatomie, étant donné que les Juifs, conformément aux prescriptions de leur culte, ne laissent livrer que très difficilement à la dissection les dépouilles de leurs coreligionnaires. Ces dissentiments s'étant envenimés prirent bientôt le caractère de troubles antisémitiques. Les étudiants, groupés dans diverses associations affiliées au Parti National, désireux de consolider leur position politique vis-à-vis des organisations pro-gouvernementales, lancèrent au début de l'année scolaire un mot d'ordre soi-disant populaire: s'opposer à l'envahissement des écoles supérieures par les Juifs, combattre la puissance juive sur le terrain économique. Voici les événements dans leur ordre chronologique.

CRACOVIE.

Le 28 octobre dernier eurent lieu des altercations entre étudiants de la faculté de médecine: on empêchait les étudiants juifs de pénétrer dans les salles des cours, Le lendemain même conduite, suivie de bagarre et refoulement hors la porte d'entrée. Le recteur fait fermer l'Université.

Le 30 octobre, cinq manifestations, dont une juive, la police a ramené le calme chaque fois.

Les 3, 4 et 5 novembre, manifestations et contre-manifestations d'étudiants et dégradations commises au siège du Parti National.

Le 11, on apprend les incidents de Wilno, formation d'un cortège de 1000 étudiants, bris de glaces de plusieurs magasins, ainsi que du local du Conseil de l'Ordre des Avocats. La police disperse les manifestants.

Le 12 novembre—nouvelle manifestation de 2.000 personnes, contrecarrée par la police.

Le 13—cortège de 300 étudiants: deux

passants juifs sont malmenés, 4 étudiants arrêtés.

Le 14—blocus des magasins juifs, l'étudiant chrétien Gaşiorowski est rudement étrillé par un vendeur de magasin juif.

Le 16—blocus des magasins juifs, arrestation de 20 étudiants.

Ces troubles ont duré 12 jours.

VARSOVIE.

Le 10 octobre, désordres à la Faculté de Droit, on expulse les étudiants juifs de la salle de cours.

Le 28 — agitation à l'occasion de l'élection du syndic à la Faculté de Droit

Le 30 et 31 octobre — excitation contre les Juifs qu'on empêche d'entrer aux cours.

Le 3 novembre — bagarres dans l'enceinte de l'Université et manifestation devant l'École, arrestation de plusieurs étudiants.

Le 4 — tentative d'irruption dans le local des étudiants juifs, plusieurs étudiants juifs sont malmenés, la police intervient.

Le 5 — cortèges de manifestants et bagarres entre étudiants dans les rues.

Le 6 — rixes dans l'enceinte de l'Université, le soir tentative d'envahissement du local des étudiants juifs.

Le 7— agitation anti-juive au moyen de tracts, manifestation devant l'École Supérieure de Commerce et l'École Polytechnique. Le soir — arrestation de 20 manifestants.

Le 8 — meeting de protestation contre les excès, de la jeunesse de gauche, polonaise et juive, formation de cortèges à plusieurs reprises. Le soir, manifestations anti-juives des étudiants nationalistes, intervention de la police, arrestation de 44 personnes.

Le 9 — manifestation d'étudiants devant l'Université et l'École Supérieure de Commerce, intervention de la police, fermeture de l'Institut Dentaire, dégradations à la salle de dessin de l'École

Wawelberg, irruption à l'École des Sciences Politiques, plusieurs étudiants juifs sont brutalisés, la police intervient.

Le 10 — manifestations d'étudiants chauvins dans les rues de la ville.

Le 13 — bagarres, les étudiants chrétiens sont attaqués par les Juifs, la police ramène l'ordre.

Au cours de ces 15 jours de troubles, la police a arrêté 200 personnes.

POZNAŃ.

Le 14 novembre, manifestation d'étudiants nationalistes, bris de glaces dans les magasins juifs, vigoureuse intervention de la police, arrestation de 3 personnes, dont un étudiant.

LWÓW.

Le 17 octobre, un groupe d'élèves de Polytechnique, passant devant le local des étudiants juifs, a cassé quelques vitres. Les ouvriers occupés à la réparation du toit de la maison ont lancé des gravats contre les manifestants.

Le 8 novembre, meeting des étudiants antisémites, sans incidents.

Le 12 — les cours de l'École Polytechnique sont suspendus.

Le 13 — réunion antisémite dans le hall de l'Université, harangues contre les Juifs et contre le gouvernement. Une partie des assistants prêche le calme.

LUBLIN.

Le 9 novembre, cortège d'étudiants — dispersé, 7 étudiants identifiés, démarches auprès du recteur.

Le 15 — cortège, tentatives d'excès contrecarrées par la police.

WILNO.

Les troubles ont lieu 5 jours du 9 au 13 novembre.

Le 9 novembre matin, un groupe d'étudiants catholiques ne laisse pas entrer à l'Université les étudiants juifs. Après-midi, cortège des étudiants catholiques à travers la ville, suivi d'un cor-

tège des étudiants juifs. L'étudiant juif Elie Grodzienski est maltraité. Réunion antisémite à la maison Skarga. Soir— bagarres entre étudiants juifs et catholiques, auxquelles se mêle la lie de la population.

Le 10 matin — réunion de la jeunesse catholique, on décide d'empêcher les étudiants juifs de suivre les cours. Bagarre dans la cour de l'Université. A 10 h. un groupe d'étudiants juifs réussit à pénétrer dans la salle de dissection. A 10 h. $\frac{1}{2}$ formation d'un cortège des étudiants catholiques à la suite des juifs, rupture du barrage de la police, irruption dans la salle et bagarres. Après l'expulsion des étudiants juifs de l'amphithéâtre d'anatomie, bagarres dans la rue. A 11 h. $\frac{1}{2}$ les étudiants nationalistes essayent de former un cortège, mais la police les disperse. Arrivée des groupes d'étudiants catholiques, rixes avec les étudiants juifs, à ce moment passe la voiture qui emporte l'étudiant catholique Waclawski, grièvement blessé, il reçoit un coup de pierre. Il a été dûment constaté que l'étudiant Wyszomirski, qui accompagnait le blessé, avait tiré en l'air trois coups de pistolet. Dans les autres quartiers, il y a eu également des collisions. Abel Szymanowicz (Juif) atteint de blessure grave, 15 personnes portant des blessures moins sérieuses, soignées au poste de secours. L'Université fermée. Meetings des étudiants juifs et des étudiants catholiques. Ces derniers, auxquels se sont joints divers éléments de désordre, ont rompu le barrage de la police et se sont dirigés vers la place de la Cathédrale en brisant les vitres sur leur passage. Des groupes détachés du cortège restèrent actifs jusqu'à une heure avancée de la nuit, particulièrement dans la banlieue.

Le 11 novembre — cortège de 1400 personnes — sans incidents. De petits groupes d'étudiants, auxquels s'étaient mêlés les badauds, attendaient le cortège.

Les manifestations ne prirent fin que tard dans la soirée.

Le 12, ce fut le transfert de la dépouille de Waclawski, que suivaient 2000 étudiants. La journée s'écoula sans troubles.

Le 13 novembre à 10 h. $\frac{1}{2}$ enterrement de Waclawski. Après la cérémonie funèbre, le cortège se dirigea vers la ville, mais sur la place de la Cathédrale il fut dispersé. Au cours de cette journée on essaya à plusieurs reprises de former des cortèges, la police intervint. Les autorités de l'Université ont vivement protesté contre cette agitation et les cours furent suspendus.

Les troubles antisémitiques se propagèrent également dans les villes de province, notamment dans cinq villes de la voïévodie de Bialystok (Łomża, Sejny, Suwałki, Bialystok et Zambrów), dans 4 villes de la voïévodie de Kielce (Olkusz, Częstochowa, Sosnowiec et Zawiercie) et dans 9 localités de la voïévodie de Varsovie (Rembertów, Sochaczew, Skierniewice, Włocławek, Brześć Kujawski, Aleksandrów, Łowicz, Pruszków et Minsk Mazowiecki).

Dans la voïévodie de Łódź, c'est la ville de Łódź qui fut le théâtre des désordres. Les 14 et 15 novembre on a essayé de fomenter des troubles. Le premier jour 9 personnes furent arrêtées. On a remarqué l'attitude agressive de la jeunesse juive, 15 étudiants juifs ont roué de coups Stanislaw Górski. L'intervention de la police a ramené l'ordre. Le jour suivant on brisa les vitres des magasins juifs. A Kalisz, le 17 novembre une réunion de 150 élèves a été dispersée par la police; une autre manifestation fut également disloquée. A Piotrków, le 18 novembre quelques essais de troubles furent déjoués par la police.

Dans la voïévodie de Nowogródek à Baranowicze, le 10 novembre eurent lieu des bagarres entre les élèves des

écoles primaires mais les mesures prises par les autorités ont refréné toute tentative de manifestation. Il en fut de même à Nowogródek.

Dans la voïévodie de Silésie, c'est à Cieszyn le 13 novembre, que les élèves de l'Ecole d'Agriculture ont essayé de bloquer les magasins juifs, mais la police les a dispersés et les a empêchés de former un cortège. Dans divers quartiers de la ville 31 vitres ont été brisées dans les magasins et habitations israélites, 8 personnes furent arrêtées en flagrant délit. A Bielsko, le 18 novembre, les essais de troubles furent déjoués par la police.

Tous ces événements ont retenti très vivement dans la presse polonaise. Dans la presse juive ils ont été décrits avec force détails et passionnément blâmés. Dans quelques organes de la presse nationaliste juive on accusait le gouvernement d'avoir manqué d'énergie, et on reprochait aux partis d'opposition de la gauche une attitude indécise.

La presse polonaise, à l'exception de quelques journaux du Parti National, et particulièrement la presse progouvernementale a stigmatisé les excès antisémitiques. Mais même jusque dans la presse rapprochée du Parti National il y eut des articles blâmant sévèrement les voies "de fait contre la minorité juive, comme l'éditorial du „*Kurjer Warszawski*" („*Courrier de Varsovie*" n-o 309 du 11 novembre), signé B. K. (initiales de son rédacteur en chef).

* * *

Le gouvernement a pris une attitude très nette en présence des manifestations antisémitiques; les mesures prises par la police en sont la preuve: 425 étudiants et élèves des classes supérieures des lycées furent arrêtés, 96 dont quelques juifs furent traduits en justice; ont été révoqués à Wilno pour défaut d'activité le préfet de la ville et le sous-chef

de la police municipale, 8 officiers de police ont été déplacés. D'autre part les déclarations des représentants du gouvernement étaient très fermes dans le blâme. M. *Pieracki*, ministre de l'Intérieur, s'exprima à la séance de la Diète du 7 novembre en termes suivants:

„Des faits regrettables ont eu lieu à Varsovie ces jours derniers, mais il est impossible d'en rendre responsable toute la jeunesse universitaire ni toute la collectivité polonaise, qui est loin d'approuver ces criminels excès. Ce n'est guère qu'une action d'un groupe, subissant l'influence des éléments de désordre et d'esprit étroit de parti, sur lequel retombe toute la responsabilité d'avoir fomenté des troubles contraires à la culture et aux traditions de la nation polonaise“.

„Quant à l'attitude du gouvernement, les organes de mon administration ont fait tout ce qui était possible pour assurer la sécurité des citoyens et réprimer les excès. Cependant les autorités étaient impuissantes toutes les fois que les incidents se déroulaient dans l'enceinte de l'Université, en raison de l'autonomie, dont jouissent les écoles supérieures. Dès qu'ils déferlaient à l'extérieur, ils étaient immédiatement réprimés et les coupables d'actes reprehensibles arrêtés pour être poursuivis en justice. Les autorités universitaires ont également pris des mesures d'ordre en suspendant les cours et en appelant les perturbateurs devant les conseils de discipline“.

„Le "gouvernement est absolument décidé de réprimer avec sévérité toutes les tentatives à renouveler les désordres, au cas où la jeunesse universitaire se laisserait influencer par une agitation insensée, au mépris de la loi, de la dignité et de l'intérêt de l'État“.

M. *Zaleski*, ministre des Affaires Etrangères, qui au moment des troubles était à Paris, à la session du Conseil de la Société des Nations, a dé-

claré au correspondant du journal juif „Haynt“, que les manifestations antisémitiques étaient un événement douloureux et devaient être rigoureusement blâmées. Quant aux mesures que le gouvernement polonais avait prises contre les auteurs des troubles, M. Zaleski constata ce qui suit: „L'attitude du gouvernement a été dès le début décidée et trouva son expression dans les dispositions prises. Le ministre de l'Intérieur dans son discours prononcé à la Diète s'est élevé avec vigueur contre les excès et assura que le gouvernement les réprimerait sévèrement. Malgré l'impossibilité de pénétrer dans les universités sans violer leur autonomie, les autorités ont fait tout ce qui était possible pour refréner le mouvement, les manifestants étaient dispersés, les écoles provisoirement fermées“.

M. Jędrzejewicz, ministre de l'Instruction Publique, a envoyé au Président de la Diète le message suivant, constituant une réponse à l'interpellation du groupe parlementaire juif: „En réponse à l'interpellation de M. le député Grünbaum du 6 novembre dernier au sujet des troubles antisémitiques à l'Université de Varsovie, j'ai l'honneur de présenter d'accord avec le ministre de l'Intérieur les explications suivantes:

„J'ai observé avec une attention suivie les événements qui se sont déroulés à l'Université de Varsovie, ainsi que dans quelques autres écoles supérieures. Je réprouve formellement les actes regrettables, commis par les étudiants vis-à-vis de leurs camarades israélites. Mon opinion est entièrement partagée par les autorités scolaires et universitaires. Grâce aux mesures énergiques des autorités universitaires, les troubles ont été maîtrisés et la jeunesse universitaire a pu reprendre ses études dans le calme rétabli. Étant donné que ces événements étaient dûs, sans aucun doute, à des excitations et encouragements venant du dehors et prodigués par des éléments

irresponsables, leur liquidation a nécessité plusieurs jours. L'attitude ferme des autorités universitaires et scolaires, ainsi que de l'administration a eu pour résultat l'arrestation de 425 étudiants et lycéens, dont une certaine environ, y compris quelques israélites, ont été renvoyés devant les tribunaux. D'autres ont été appelés devant les conseils de discipline, plusieurs ont été exclus de l'Université et autres écoles supérieures, aux autres on infligea un blâme et des réprimandes, enfin quelques-uns ne seront jugés par les autorités universitaires qu'après la sentence des tribunaux“.

„La Sûreté Générale dans son action préventive et répressive s'était montrée à la hauteur de la tâche. Grâce à cela on a pu éviter des suites fâcheuses à l'exception d'un seul événement tragique qui a eu lieu à Wilno et qui a contribué à surexciter la jeunesse universitaire dans tout le pays“.

„J'affirme d'une façon catégorique, documents en main, que l'action de la police de sûreté était habile, ferme et consciente de sa responsabilité, ce qui a été confirmé par les interpellateurs. Les fautes commises par quelques agents subalternes pendant la répression des troubles, font l'objet d'une enquête des autorités compétentes“.

„Je suis persuadé que ces regrettables et inadmissibles événements ne se répèteront plus. Je déclare qu'au cas où on essaierait de les renouveler, j'emploierai tous les moyens disponibles pour les réprimer, afin d'assurer à tous les citoyens sans distinction de religion ni de nationalité la possibilité de poursuivre leurs études sans obstacles ni perturbation de la tranquillité“.

Les troubles antisémitiques ont trouvé dans l'opinion polonaise une réprobation quasi unanime. Elle a été exprimée par le député Miedziński au nom du Bloc de Collaboration avec le Gouvernement au cours de la discussion à la Diète le 8 janvier. Des résolutions

de protestation on été votées par les organisations suivantes :

Comité pour l'étude de la situation économique de la population juive, Conseil du Bloc de Collaboration avec le Gouvernement à Wilno, plusieurs sections de l'Union des Légionnaires, société d'instituteurs „Zrąb“, Chambre de Commerce et d'Industrie à Varsovie, Comité Central du Parti Socialiste Polonais, Union des Syndicats de Varsovie, Ligue des Droits de l'Homme, Fédération des Travailleuses, Association des Médecins, nombreuses sociétés d'étudiants, etc. Par contre, le Parti National n'a pas désavoué l'action antisémite, cherchant même à la justifier en quelque sorte. Le Conseil national du parti a voté les résolutions suivantes :

„1. Le Conseil proclame : la nécessité de protéger le commerce et l'industrie polonaise, par l'achat exclusivement chez les chrétiens, et de lutter contre les Juifs dans tous les domaines de la vie économique. Ce devoir doit être pratiqué par les membres du Parti et propagé dans le public.

„2. Le Conseil décide de lutter contre l'influence néfaste des Juifs dans la vie intellectuelle et morale, ainsi que contre l'envahissement des carrières libérales par les Juifs.

„3. Le Conseil proclame la nécessité de restreindre l'accès des Juifs aux écoles secondaires et supérieures (*numerus clausus*)“

D'autre part le Parti National (opposition de droite nationaliste) a déposé à la Diète une motion relative au *numerus clausus* à établir dans les écoles supérieures. Son art. 1 est rédigé en ces termes :

„L'art. 86 de la loi du 13 juillet 1920 („*Dziennik Ustaw*“ N-o. 72, texte 494) est modifié de la façon suivante :

Les conseils des facultés détermineront au début de chaque année le nombre maximum des étudiants et auditeurs libres à admettre pour le fonctionnement régulier de l'enseignement. Le rapport nu-

mérique des étudiants et auditeurs chrétiens au nombre total déterminé suivant l'alinéa 1 ne doit pas être inférieur au rapport numérique de la population chrétienne au total de la population de l'État“.

* * *

La population juive a, bien entendu, élevé des protestations véhémentes contre les troubles antisémitiques.

Le groupe parlementaire juif a publié un manifeste, dont nous donnons ci-dessous un extrait :

„Nous avons vécu pendant plusieurs semaines des agressions abjectes et brutales qui ont bouleversé profondément notre collectivité.

„Parmi ces actes de violence il y a eu des sévices d'une sauvagerie monstrueuse, dont il faut chercher les inspirateurs dans le Parti National. Et la preuve c'est que le Conseil national de ce Parti approuve tacitement ces exécrables forfaits. Ces nationalistes considèrent probablement les exploits de leur jeunesse universitaire comme première rencontre qui sera suivie d'un combat en règle en vue d'aboutir au „*numerus clausus*“ et au boycottage des Juifs particulièrement sur le terrain économique. Au cours de cette lutte difficile contre les forces numériques prépondérantes, la population juive a conservé une admirable attitude de sang froid, de dignité et de courage. Nous devons rendre hommage à notre jeunesse universitaire qui a opposé à la violence son intrépidité, avec laquelle elle persistait à occuper sa place dans les écoles supérieures qui lui est garantie par la Constitution...

„Cette lutte pour la sauvegarde de la vie, de l'honneur et du droit, soutenue avec fermeté et dignité par toute la population juive et particulièrement par sa jeunesse universitaire, a été pour nous une lueur bienfaisante au moment de l'éclipse totale de la culture et de la civilisation. Ce qui était réconfortant, c'est

qu'une majorité importante de la population polonaise a désavoué nettement ces chevaliers du bâton, ainsi que leurs instigateurs dissimulés. Des voix autorisées se sont fait entendre en faveur du respect de la loi et de la légalité, mots sacrés chez tous les peuples civilisés, et dont le Parti National fait un usage abusif dans sa lutte contre le Gouvernement. Ces voix polonaises, que nous estimons hautement, n'étaient point hypocrites, lorsqu'elles s'élevaient contre la violation du droit et de la légalité par les jeunes adeptes d'une religion de haine sauvage.

„Nous constatons également que le Gouvernement a gardé une attitude conforme au devoir primordial du pouvoir d'un État et a répondu en termes tout à fait catégoriques à la requête d'un représentant du groupe parlementaire juif. Cette promesse d'une répression énergique de toute entreprise nationaliste criminelle a été tenue pour la plupart par le Gouvernement. Cependant on ne peut passer sous silence qu'il y a eu des cas de défaillance et de carence des organes de la Sûreté. . . . Les déments qui ont provoqué cette guerre civile, si préjudiciable dans une période particulièrement difficile au point de vue tant économique que politique, ne se rendent point compte des conséquences douloureuses et néfastes, qu'elle peut engendrer pour toute la nation et tout l'État...“ La proclamation se termine par un appel à la population juive.

L'organisation maçonnique israélite en Pologne, B'nei B'rith, a envoyé à l'organisation soeur aux États-Unis, le 27 novembre dernier, la dépêche suivante:

„Le Comité Central des Sociétés humanitaires B'nei B'rith en Pologne (Cracovie) a le devoir de vous communiquer ce qui suit:

Imbus de la vérité séculaire de notre idéal: „Bienfaisance — Fraternité — Concorde“, nous avons été vivement

émus et indignés des événements qui ont eu lieu récemment.

„Le Parti National antisémite a excité la jeunesse universitaire à des voies de fait envers leurs camarades juifs. De l'enceinte universitaire ces actes barbares se sont transportés dans les rues, provoquant des faits odieux inspirés par la haine.

„Nous devons constater avec satisfaction:

1) Que les étudiants et citoyens juifs ont défendu leur bien et leur honneur avec courage et dignité.

2) Qu'une importante majorité de nos concitoyens chrétiens a protesté contre ces excès avec vigueur et mépris.

3) Que le gouvernement a rempli son devoir de rétablir la paix et de réprimer les délits avec une autorité sérieuse et un souci sincère.

„Ces trois facteurs ont refrené l'extension des troubles qui auraient pu prendre des proportions catastrophiques. Voilà l'exacte vérité“.

Et enfin la Commission exécutive de l'Organisation Centrale des Juifs Orthodoxes de Pologne, „Szlojmej Emunej Israel“ a voté la résolution suivante:

„En présence des informations inexactes répandues à l'étranger, particulièrement en Amérique, au sujet de l'attitude du gouvernement polonais envers les troubles antisémitiques récents, la Commission exécutive confirme ce qui est connu à toute la population juive de Pologne:

1) Que les incidents regrettables ont été provoqués par un seul parti polonais, et que la majorité de la nation polonaise n'a pas cédé à cette agitation et a élevé des protestations.

2) Que le gouvernement polonais a flétri sévèrement les délits et a pris toutes les mesures pour les réprimer.

3) Que malgré quelques défaillances dans la répression, les autorités ont agi en général, comme doit agir un gouvernement soucieux du bien-être du pays et de tous ses citoyens“.

UNION DES UKRAINIENS DE VOLHYNIE

Les députés et sénateurs de Volhynie, adhérents au Bloc de Collaboration avec le Gouvernement, ont fondé une organisation politique („Wołyńskie Ukraińskie Objednanie“) qui peut jouer un grand rôle dans la vie des Ukrainiens de Pologne.

L'élément ukrainien loyal envers l'État polonais, représenté par l'organe „Ukraińska Nywa“, se groupait jusqu'à présent dans des associations, qui ne se prêtaient pas à une plus large activité politique. Au congrès, qui a eu lieu à Łuck le 29 juin 1931, sur l'initiative d'un groupe de parlementaires ukrainiens de Volhynie, avec le député Pierre Pewny en tête, une nouvelle organisation fut fondée. Ce congrès a voté la résolution suivante:

„Grâce à l'effort des deux peuples, polonais et ukrainien, une partie de la Volhynie a été libérée de l'occupation moscovite et incorporée à la République Polonaise. La population ukrainienne de la Volhynie polonaise, ayant pris une part active dans l'oeuvre de la reconstruction de la Pologne, et ayant témoigné par divers actes sa fidélité aux lois souveraines de la République Polonaise, ainsi que par l'accomplissement de tous les devoirs imposés par l'État à ses citoyens — a confirmé de la sorte son attachement à la Pologne. Ayant participé aux travaux législatifs du parlement polonais, auquel elle a envoyé ses représentants, elle jouit de tous les bienfaits accordés par l'État polonais à tous ses citoyens. C'est ainsi que la vie économique, anéantie par la guerre, a pu renaître, les organisations culturelles et économiques ont pu développer leur activité“.

„Parmi tous les avantages celui qui a touché le plus la population ukrainienne, c'était le décret du Président de la République convoquant le Synode autocéphalique de l'Eglise Orthodoxe.

Cet acte officiel a rétabli le droit des fidèles à intervenir dans l'organisation interne de l'Eglise Orthodoxe, soumise à l'autorité hiérarchique en Pologne. De plus, grâce à la Faculté de théologie de l'Université de Varsovie, ainsi qu'aux séminaires fondés par l'Etat, l'Eglise Orthodoxe a pu se libérer de l'hégémonie russe et remplir sa mission“.

„Le peuple ukrainien, désireux de sauvegarder sa vie nationale, n'a jamais dévié de sa ligne de conduite ni vers l'extrémisme gauche, ni vers l'opportunisme politique, évoluant dans la paix vers les belles traditions, lorsque la Volhynie était le centre de la culture nationale et la pépinière des idées occidentales. Il n'y a que les gens dégénérés, les ignorants en politique et les rebuts de la société, n'ayant rien de commun avec la vie des masses ukrainiennes conscientes au point de vue national, qui peuvent prêter l'oreille à la propagande extrémiste, menée par les éléments hostiles tant à l'Etat polonais qu'à la renaissance du peuple ukrainien et à ses aspirations nationales. La collectivité ukrainienne de Volhynie cherchait depuis longtemps le rapprochement à la nation polonaise et au gouvernement de la République pour unir les efforts en vue de l'extension de la culture nationale des deux pays, de la protection des valeurs régionales de Volhynie et de l'organisation de l'administration territoriale“.

„Les élections municipales de Volhynie donnent un exemple de la concorde des deux nations, qui s'entendaient pour désigner leurs candidats. Lors des élections législatives la population ukrainienne a voté sciemment pour les listes mixtes, sur lesquelles figuraient les noms des candidats du Bloc de collaboration avec le gouvernement, ainsi que ceux des militants ukrainiens fidèles à l'idéal ukrainien

et aux principes de la vie régionale. Cette entente fraternelle entre les deux peuples dans l'État commun a permis aux Ukraïniens de Volhynie d'obtenir une représentation parlementaire de 6 députés et 2 sénateurs, adhérents au Bloc de Collaboration avec le Gouvernement“.

„Toutes les tentatives des éléments hostiles à la Pologne, désireux d'envenimer les rapports entre les deux peuples, ont été déjouées. La vie même indique aux dirigeants de la collectivité ukraïtienne les méthodes propres à sauvegarder les droits nationaux et politiques de la population ukraïtienne habitant la Volhynie, et d'autre part les moyens de résoudre le problème ukraïtien en Pologne. La population ukraïtienne, consciente de sa nationalité, ne demande que de fortifier ses facultés créatrices et de les employer à créer une entente cordiale des deux peuples“.

„Dans les couches profondes des masses populaires de Volhynie, de sa démocratie et de son prolétariat, a mûri l'idée de chercher une entente entre les dirigeants et intellectuels des deux peuples en vue d'une consolidation de l'État Polonais et d'une solution du problème ukraïtien conforme à la structure moderne des pays démocratiques“.

„C'est dans cet esprit que vient d'être fondée „L'Union des Ukraïniens de Volhynie“, qui est l'expression des sentiments nationaux et des vues politiques de la population ukraïtienne de Volhynie. Elle a confirmé à son Congrès national sa fidélité à la Constitution polonaise et aux lois établies, son désir de resserrer les liens d'amitié entre les deux peuples, de consolider son attitude politique et de développer sa vie intellectuelle“.

„Le programme de cette organisation comporte les points suivants:

„1. L'Union est une organisation qui groupe tout le peuple ukraïtien: sa démocratie, son prolétariat des villes et

des campagnes, ses intellectuels, afin de l'élever tant au point de vue intellectuel qu'économique, elle est une représentation politique de la population ukraïtienne de Volhynie“.

„2. Afin d'assurer à la population ukraïtienne tous les droits religieux, culturels, nationaux, sociaux et économiques, l'Union se servira de toutes les formes de lutte légale, sans jamais avoir recours à tout ce qui serait funeste à l'amitié des deux peuples et à la souveraineté de la République Polonaise“.

„3. Ayant en vue la sauvegarde des valeurs régionales de la Volhynie, l'Union s'opposera à toute propagande matérialiste et extrémiste qui pourrait provoquer des troubles“.

„4. L'Union, désireuse de consolider les forces politiques, fera tout son possible pour préserver les municipalités et administrations communales de tout ferment de discorde, qui pourrait désagréger ces institutions“.

„5. En qualité d'organisation en dehors des partis et des classes, l'Union défendra tous les droits sociaux et nationaux, pouvant contribuer à développer la culture ukraïtienne et donner à la nation ukraïtienne une force économique, par la réalisation, en premier lieu, de la réforme agraire et par la garantie de tous les droits de la République Polonaise aux masses travailleuses paysannes et ouvrières“.

„6. L'Union, ayant également pour objet la sauvegarde de la culture religieuse, veillera au respect de toutes les lois du Synode de l'Eglise autocéphalique Orthodoxe, afin que le peuple ukraïtien ait sa hiérarchie d'Eglise intimement liée au peuple par son origine et par son esprit, et que les offices soient célébrés dans sa langue“.

„7. L'Union considère que la solution de la question ukraïtienne en Pologne appartient au parlement de la République et au gouvernement polonais.

„8. L'Union désire pour la population

de Volhynie un nombre suffisant d'écoles ukrainiennes et un statut modèle pour l'enseignement post-scolaire, subventionné par l'État".

„9. Soucieuse de l'avenir de la culture ukrainienne, l'Union contribuera au développement de l'art national et particulièrement du théâtre, comme facteur de l'éducation morale, sociale et artistique. Elle prendra soin aussi à conserver les monuments historiques de Volhynie".

„10. Étant donné qu'un peuple a besoin de vigueur et de santé pour résister dans la lutte pour la vie, l'Union favorisera l'extension de l'éducation physique et des sports, en protégeant les groupements de jeunesse et particulièrement les sections féminines, afin d'élever le niveau social et culturel des jeunes filles".

„11. En vue d'assurer aux masses populaires le bénéfice de l'assistance et des assurances sociales, l'Union s'emploiera à faire de la propagande en faveur de ces institutions".

„12. Ayant en vue la défense des droits nationaux, sociaux et religieux, ainsi que l'essor économique du peuple ukrainien, l'Union constate qu'elle reste fidèle à l'idéal qui a animé les Polonais et les Ukrainiens dans leur lutte commune contre les envahisseurs moscovites, à cet idéal que le maréchal Piłsudski a posé comme principe de l'entente entre les deux peuples et de la lutte „pour notre et votre liberté".

Les élections au Comité Central ont donné le résultat suivant:

Le président, — *M. Pewny*, député à la Diète, le secrétaire général — *M. Telejnsky*, député, le trésorier — *M. Głowacky*, sénateur, et quinze autres membres.

Le statut prévoit en plus du siège à Łuck, des filiales d'arrondissements et de régions, administrées par des Conseils et des Comités locaux, élus par le congrès.

Allemagne

LUTTE CONTRE LES ÉCOLES POLO-NAISES EN MAZOURIE. ACTES DE TERROR À DEBOWIEC ET JEDWABNO.

Les travaux préparatoires visant la fondation d'une école polonaise à Debowiec (Gr. Dembowitz, district de Nibork) ont déterminé deux actes de terreur, particulièrement brutaux de la part des Allemands.

Ils furent précédés d'une campagne dans la presse de la Prusse Orientale contre l'école de Piasutno.

La „*Königsberger Allgemeine Zeitung*" publia une notice pourvue de titres sensationnels, où elle accusait la société scolaire polonaise et l'instituteur M. Lanc d'„exploiter la misère des Mazoures" et

d'„acheter" des enfants qui devaient fréquenter l'école polonaise, ainsi que de lancer des rumeurs que la Prusse Orientale serait bientôt annexée par la Pologne. Le journal citait la réplique hautement patriotique que les Mazoures „focièrement et profondément allemands"... auraient donné aux „agitateurs polonais". Enfin le journal demandait l'expulsion de M. Lanc, en tant que citoyen polonais, hors des frontières de l'Allemagne.

Cette notice basée de bout en bout sur des faits controuvés fut répétée par toute la presse de la Prusse Orientale.

Sur le terrain ainsi préparé fut lancée une seconde notice, évidemment inspirée par la régence de Olsztyn (Allenstein),

sur l'ouverture prochaine de l'école de Dębowiec.

La presse allemande sonna l'alerte, en annonçant la création d'autres écoles polonaises.

C'est alors que la „*Neidenburger Zeitung*“ intervint, en conseillant de ne point donner trop de retentissement à la question de Dębowiec. Il n'est pas sûr — écrivait-elle — que l'ouverture de l'école ait lieu, la population, allemande par excellence, de la région étant tellement excitée qu'il se peut que „la terre commence à brûler les pieds“ des organisateurs de l'école et de ceux qui voudraient y envoyer leurs enfants. Le journal attaqua avec une véhémence inouïe les „traîtres“ et les „fils de Judas“, en les invoquant de renoncer plutôt de bon gré à „l'oeuvre indigne“. C'était annoncer ouvertement la terreur. L'annonce se confirma pleinement.

Le 9 décembre 1931, un groupe de jeunes gens commandés par le fils du maire du village de Dębowiec, Walther Olschewski, armé d'un fusil, lança des pierres contre l'auto qui amenait les représentants de la Société Scolaire, MM. Boenigk et Barcz, d'Allenstein. Ce ne fut que l'attitude énergique des attaqués qui arrêta les jeunes excités.

Ce même soir, Walter Olschewski menaçait publiquement qu'il tuerait „les Polonais d'Allenstein“ ainsi qu'un habitant de Dębowiec, Gottlieb Późny, que les Allemands considéraient comme animateur principal de l'activité scolaire.

La même nuit, les carreaux de la cabane de Późny furent brisés à coups de pierres. Les traces sur la neige permirent d'établir que l'auteur de cet acte était un nommé Oskar Kwiatkowski.

Le 10 décembre à 8 heures du matin Późny se rendit chez le maire Olschewski pour lui communiquer le méfait de Kwiatkowski. Il pria en même temps que les parents usassent de leur influence sur leur fils, Walther, pour le faire revenir à des sentiments plus équilibrés.

Alors les deux fils du maire, Karl et Walther, en présence de leurs parents qui observaient la scène avec indifférence, se ruèrent sur Późny et lui portèrent plusieurs blessures à la tête et des contusions sur tout le corps. Il convient de noter que Późny est malade et âgé de 64 ans et qu'il n'était pas, par conséquent, en mesure de se défendre. En sanglanté, il fut jeté à la porte. Un médecin allemand d'Allenstein constata que les lésions étaient très graves.

Późny a dû rester à Allenstein plus de huit jours pour recevoir les soins médicaux indispensables, des complications étant à craindre du fait de lésions internes.

Le 12 décembre, MM. Jankowski, rédacteur en chef de la „*Gazeta Olsztyńska*“, Boenigk et Barcz se rendirent sur les lieux à Dębowiec. En rentrant, ils s'arrêtèrent à Jedwabno pour souper au restaurant de l'hôtel. Ils trouvèrent dans la salle à manger trois Allemands: un agent de police (Landjäger), un garde forestier et un civil à allure de commerçant. Ayant entendu parler polonais, les Allemands commencèrent à échanger entre eux une série d'observations ironiques, désireux selon toute évidence de provoquer les nouveaux arrivés. Ceux-ci conservèrent cependant tout leur sang-froid. Lorsqu'ils demandèrent l'addition, le garde-forestier et le „commerçant“ se firent des signes d'intelligence et s'empressèrent de quitter la salle. Aussitôt que les Polonais eurent pris place dans l'auto, une bande armée surgit du restaurant voisin, vingt hommes environ.

En poussant des cris sauvages, les agresseurs brisèrent les vitres de la voiture et essayèrent de la renverser, ce qui ne réussit point, grâce au verglas. Le chauffeur Zalewski fut roué de coups de bâton. M. Jankowski et ses compagnons, à la vue du chauffeur ensanglanté, se précipitèrent hors de l'auto ce qui fit reculer la bande, quelques hom-

mes ayant averti les autres que les Polonais étaient armés. La tentative d'amener la police et un médecin à l'hôtel fut vaine. Même l'agent de police, présent il y a un instant, a disparu. Le blessé dut donc être transporté à l'hôpital où deux fractures du crâne ont été constatées, ainsi qu'une commotion cérébrale et trois blessures portées avec des couteaux. Ce n'est qu'avec peine que l'on réussit enfin de faire venir la police sur les lieux pour dresser un procès-verbal et escorter l'auto jusqu'au-delà du village.

Le chauffeur fut opéré ensuite à l'hôpital d'Allenstein. Son état est très grave. C'est un homme marié et père d'une fillette de 8 ans.

La presse allemande relata les incidents de Jedwabno avec un triomphe non recelé et en se taisant scrupuleusement sur le traitement infligé à Póžny. L'„Allensteiner Zeitung“ du 14 décembre 1931 écrivait sous le titre: „Défense spontanée contre les agents polonais—incident de Jedwabno“ ce qui suit:

„Comme nous l'avons signalé il y a quelques jours, une école polonaise devait être ouverte à Dębowiec, district de Nibork. Un logement fut loué à cet effet. L'excitation bien naturelle de la population foncièrement allemande a déterminé un incident déplorable

„Samedi dans l'après-midi, des agents polonais d'Allenstein, se rendant probablement dans la direction de Dębowiec, arrivèrent à Jedwabno. Ils s'arrêtèrent dans une auberge où ils demandèrent des renseignements sur une réunion et en général se firent remarquer par leur attitude provocante. Dans l'entretemps la population locale l'apprit et lorsque les Polonais quittaient l'auberge, ils furent accueillis dehors par des gens exaspérés, excités par l'affaire de Dębowiec. L'un des agents fut battu au point qu'il fallut appeler un médecin. Il fut reçu à l'hôpital de Jedwabno et les autres agents furent convoyés par la police jusqu'à leur départ du village“.

„N'est-il pas temps que le gouvernement prussien s'occupe des intrigues des Polonais dans notre région“?

La „Neidenburger Zeitung“ qui fut la première à lancer le mot d'ordre de la terreur, écrivait quelques jours après l'agression de Jedwabno:

„Provocation polonaise inouïe à Jedwabno.

„Une rude réplique aux provocateurs polonais.

„Les efforts des Polonais d'attirer à Dębowiec des enfants à l'aide de promesses de toute sorte de dons pécuniaires, pour pouvoir y ouvrir une école, ont abouti à un échec complet. C'est alors qu'ils conçurent l'idée funeste de se rendre précisément à Jedwabno pour tenter d'y organiser une réunion. Il paraît que les gens qui sont arrivés d'Allenstein en auto entendaient commencer des préparatifs en vue de fonder à Jedwabno une école polonaise ou une succursale de banque. Ils entrèrent cependant immédiatement en querelle véhémente avec les hôtes de l'auberge et voulant éviter une rixe avec la population indignée, ils durent chercher à s'esquiver en toute hâte. A Jedwabno et dans les environs il n'y a pas un seul Polonais ni même un ami des Polonais, personne ne veut avoir quoi que ce soit de commun avec eux. Les agents effrontés qui voudraient exploiter la situation économique pénible et en forger un capital pour leur entreprise louche — doivent s'en souvenir.

„Un témoin oculaire nous écrit:

„Samedi quelques Polonais ont honoré de leur visite notre village foncièrement allemand. Un auto amenant les voyageurs polonais, un instituteur, un employé de bureau (probablement du consulat polonais?) et le rédacteur en chef de la „Gazeta Olsztynska“ est arrivé, à ce qu'il paraît, de Dębowiec à Jedwabno pour y étudier les possibilités d'ouvrir une école polonaise. Ces messieurs entrèrent à l'hôtel B. et

demandèrent avec assez de toupet et en langue polonaise de leur servir à souper. En mangeant, ils causaient en polonais naturellement. Leur manière de se conduire et leur charabia polonais ont provoqué, comme on le pense bien, la malveillance du public allemand. Lorsque les Polonais quittaient la salle, l'un d'eux se permit de faire à mi-voix en polonais une réflexion vulgaire et effrontée „Deutsche Schweine“, respectivement „Schweinhunde“. C'est alors que le calme et la patience de nos paysans furent à bout. Une indignation qui n'était que trop naturelle se manifesta ouvertement et l'un des Polonais (einer der Polacken) essaya une belle volée de coups. Il dut faire venir un médecin et rester à l'hôpital de Jedwabno, tandis que les autres quittèrent le village escortés par la police. La population se demande, combien de temps encore

nous tolérerons les provocations des Polonais“.

Les opinions de la presse allemande, citées ci-dessus, témoignent avec éloquence que les incidents de Dębowiec et de Jedwabno sont, à n'en pas douter, des étapes de la lutte entreprise par les Allemands contre les écoles polonaises.

* * *

Les actes de terreur de Dębowiec et de Jedwabno eurent le dénouement suivant: à la suite d'une plainte, portée par l'Union des Sociétés Scolaires Polonaises contre les auteurs de l'agression de Dębowiec, une instruction fut intentée qui aboutit pourtant à une ordonnance de non lieu. Quant à l'agression de Jedwabno, le tribunal de Nibork a prononcé l'acquittement des accusés, conformément à l'avis du ministère public et en dépit des dépositions des témoins, nettement défavorables aux accusés.

Lithuanie

NOUVELLES PERSÉCUTIONS DES ÉCOLES POLONAISES EN LITHUANIE

La situation des écoles primaires polonaises en Lithuanie n'a pas subi de modification au cours de la dernière année. Depuis 1930, il n'y a que deux nouvelles écoles primaires libres fondées à Kaunas et à Wiezynty. La situation à cet égard reste donc très mauvaise pour la minorité polonaise. En admettant les données de la statistique officielle lithuanienne de 1923, suivant lesquelles les enfants de 7 à 14 ans constituent 16,9% de la population, il y aurait sur les 200.000 Polonais habitant la Lithuanie (statistique électorale) 33.800 enfants polonais qui auraient à leur disposition au début de l'année scolaire 1931/32 — 14 écoles primaires pour 700 enfants, ce

qui ne ferait que 2% du total des enfants polonais.

Ces écoles se trouvent précisément dans les localités, où l'élément polonais est peu nombreux, tandis que dans les localités ou régions, où la population polonaise forme des agglomérations, il n'y en a point, comme dans la région nord du district de Kaunas, dans le district de Keydany, dans la Lauda et sur la zone frontière touchant la province de Wilno.

Dans la statistique officielle lithuanienne nous trouvons qu'il y a 18 écoles primaires publiques de langue polonaise (il y a quelques années on donnait le chiffre de 30), mais les Polonais n'ont pu jamais obtenir d'indication précise de leur emplacement.

Probablement, il s'agit de rendre la vérification impossible. Il faut croire que ce sont des écoles, où l'instituteur est obligé de se servir du polonais, ayant à faire aux enfants qui ne connaissent pas encore le lithuanien, ou bien que la langue polonaise y est enseignée comme matière d'études, mais cela ne change rien à l'état de choses.

La fréquentation des écoles polonaises est entravée par la loi de 1925 et la circulaire du Ministère de l'Instruction Publique de 1927. Suivant la loi, l'accès aux écoles non-lithuanienues est réservé aux enfants dont la langue maternelle est celle de ladite école; quant à la circulaire, elle précise la nationalité des enfants suivant la nationalité des parents et particulièrement du père, établie dans le passeport.

Etant donné qu'en 1919 — 1920 on inscrivait d'office dans les passeports la nationalité lithuanienne sans autorisation et même en dépit des protestations des Polonais, il en résulte que leurs enfants ne peuvent pas fréquenter l'école polonaise.

Toutes les démarches en vue de rectification des passeports n'ont pas abouti, car en 1927 le règlement de police a interdit toutes modifications.

A la suite de ces mesures les écoles polonaises se sont vidées et plusieurs ont dû fermer leurs portes.

Tous les efforts de la collectivité polonaise sont restés vains. La délégation polonaise qui devait exposer ces doléances au Président de la République ne fut pas reçue, tandis que la délégation de la minorité allemande, touchée également par ladite circulaire, fut accueillie le 20 mai 1931 et obtint du président de la République, M. Smetona, une promesse que l'admission des enfants ne sera plus subordonnée aux indications de la nationalité dans les passeports, mais que la déclaration des parents sera seule valable.

La nouvelle a été publiée dans la presse allemande du pays et n'a pas été démentie. Sur la foi de cette assertion la Société „Pochodnia" (Le Phare) a repris l'admission des enfants aux écoles polonaises suivant la déclaration des parents qui se considéraient Polonais. Aussitôt le nombre d'élèves dans les 14 écoles polonaises atteignit 700.

Cependant le Ministère de l'Instruction Publique a donné ordre de les licencier. C'est ainsi qu'en décembre 100 enfants polonais se sont trouvés hors les écoles polonaises en province et prochainement il en sera de même à Kaunas.

Cet état de choses a provoqué un vif mécontentement de la population polonaise habitant la Lithuanie.

Lettonie

SITUATION AVANT LES ÉLECTIONS. NUIT POLONAISE AU PARLEMENT LETTON. DISCOURS DU DÉP. WILPISZEWSKI. DEUX LISTES POLONAISES. RÉSULTATS DES ÉLECTIONS. PROCÈS D'ILLUKSZTA. PROTESTATIONS A WILNO ET A VARSOVIE.

Au début d'octobre 1931 eurent lieu en Lettonie les élections législatives à la IV Diète. Pour la minorité polonaise

habitant ce pays la période électorale s'est déroulée dans des conditions bien pénibles, en raison de l'offensive anti-polonaise au parlement letton.

L'initiative et la direction de cette campagne sont dues à la social-démocratie lettonne qui manifestait depuis longtemps des sentiments hostiles à la Pologne, tandis que la droite nationaliste observait une attitude objective. Ce sont

trois députés du groupe social - démocrate: *Celens*, président de la Commission des Affaires Etrangères, *Dukurs* et *Celminsz*, qui ont mené l'assaut contre la minorité polonaise accusée d'action polonisatrice. La commission d'enquête, désignée par la Diète, était présidée par le général *Balodis*, les députés *Dukurs* et *Celminsz* y entrèrent en qualité d'adversaires acharnés. Le rapport sur l'enquête effectuée a été déposé à la Diète en juillet dernier et discuté longuement à ses réunions plénières. Cependant, la Diète n'a pas cru pouvoir se prononcer sur la foi des documents présentés, et n'a trouvé d'autre solution que de renvoyer l'affaire à la Diète nouvelle. Les débats commencés dans l'après-midi du 22 juillet se sont poursuivis toute la nuit sans interruption jusqu'à 10 h. du matin. Le député *Lukin*, social-démocrate, attaqua avec une véhémence inouïe la population polonaise, le clergé catholique et la Pologne. Il prétendait en outre que l'on propagait dans le district d'Illuksza l'idée de son annexion prochaine à la Pologne. L'„Union des Polonais de Lettonie“ fut accusée de mener une action polonisatrice. Pendant ce discours quelqu'un cria: „Des témoins!“, mais *M. Lukin* répliqua: „Il y a des témoins, mais la Commission s'est engagée à ne pas publier leurs noms“. En terminant, le député *Lukin* déposa une motion au nom de la Commission d'enquête, réclamant l'établissement définitif de la frontière polono-lettonne et la dénonciation du concordat.

Le député *Skujenis*, président de la Société d'Entente polono-lettonne à Riga, a déclaré, que tant que la Constitution est en vigueur, la population aura le droit de s'instruire et de prier dans sa langue maternelle.

Ensuite, le député polonais, *M. Wilpiszewski* reprocha à la Commission d'enquête que la documentation recueillie est incomplète, puisqu'on a omis d'interroger la population polonaise qui

avait fait des dépositions sur les mesures vexatoires, dont elle est l'objet. Il est d'avis que toute cette affaire n'a pas été sérieusement étudiée et qu'elle a été grossie pour les besoins de la cause. Le dernier recensement confirme que le recensement précédent n'était pas exact, car il donnait un nombre de Polonais bien inférieur à la réalité, ce qui arrive lorsqu'un citoyen ne remplit pas lui-même le questionnaire. Quant à la connaissance de la langue du pays, les Polonais en admettent parfaitement la nécessité, et dans nombre d'écoles polonaises les élèves la connaissent fort bien. L'accusation dirigée contre l'„Union des Polonais de Lettonie“ est absolument mal fondée et la Commission d'enquête n'a point apporté de faits établis. *M. Wilpiszewski* affirme avec vigueur, en qualité de président de cette organisation, qu'elle n'a jamais été déloyale et qu'elle n'a jamais transgressé les lois et la Constitution de Lettonie. „Je proteste, a-t-il dit, d'une façon formelle contre l'accusation de polonisation, il faudrait parler plutôt de dénationalisation“.

Les 29 et 30 juillet 1931 eurent lieu à Illuksza deux procès contre les Polonais accusés d'avoir chanté à l'église en polonais.

Au banc des accusés, il eut 53 personnes, dont 8 ont été acquittées, les autres condamnées à la prison de 3 à 6 semaines.

* * *

Dans cette atmosphère chargée d'animosités de part et d'autre les élections législatives n'ont pu avoir un résultat favorable pour la minorité polonaise.

L'Union des Polonais de Lettonie a présenté comme d'habitude une liste unique avec les députés sortants *Jarosl w Wilpiszewski* et *Jean Wierzbiicki* en t te. L'abb  *Lawryniewicz*, pr sident du groupe polonais au Conseil Municipal de Dyneburg (10 Polonais sur 60 conseillers municipaux), a demand  au

Comité Central électoral de l'Union des Polonais de rayer le nom du candidat Jean Wierzbicki. Ayant essuyé un refus, l'abbé Ławrynowicz composa une liste polono-catholique, et mit son nom à la tête, s'excusant ensuite qu'il n'a agi ainsi que pour obéir à l'ordre de ses supérieurs.

L'action électorale a été brusquement interrompue le 1 octobre en raison des mesures répressives dirigées contre les Polonais: suspension de l'„Union des Polonais de Lettonie“ et de l'unique journal polonais „Dzwon“, fermeture de six écoles primaires entretenues par l'„Union“, interdiction d'organiser des réunions électorales, de distribuer des tracts, etc., révocations de nombreux instituteurs polonais, arrestations de plusieurs Polonais notables.

Malgré ces événements bien pénibles, le résultat des élections était, somme toute, satisfaisant pour les Polonais, puisque les deux mandats législatifs ont été conservés. En Letgalie la liste No. 12 de l'Union des Polonais obtint 6808 voix qui assurèrent un mandat. La liste de l'abbé Ławrynowicz n'a eu que 4157 — pas de mandat. Le total des voix polonaises en Letgalie était donc de 10.965.

Dans la circonscription de Zemgalie il y a eu 4932 voix polonaises qui ont donné un mandat. A Riga, la liste polonaise a obtenu 5075 voix, (tandis qu'aux élections municipales de mars il n'y en a eu que 3293). Il ne manquait que 200 voix pour enlever un siège.

Si nous mettons en regard les résultats des élections municipales et cantonales de mars avec ceux des élections législatives de novembre, nous constatons une augmentation de voix polonaises:

Dyneburg	— mars	3571	— novembre	4000
Kraslaw	— „	250	— „	719
Rzeryca	— „	241	— „	1298
Lucyn	— „	120	— „	730

* * *

L'action judiciaire contre les deux organisations suspendues — l'Union des Polonais de Lettonie et l'Union de la Jeunesse Catholique — a eu son dénouement au Tribunal d'Arrondissement le 17 octobre 1931.

Le rôle d'accusateur public a été assumé par *M. Grouze*, fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur, lequel s'efforçait de démontrer que les deux organisations menaient une action polonisatrice en vue d'un plébiscite qui détacherait une partie de la Lettonie pour l'annexer à la Pologne.

Les affirmations de *M. Grouze* reposaient sur un tract, édité par l'Union des Polonais en février 1930 avant le recensement, engageant les Polonais à ne pas négliger de noter leur nationalité, ce qui était suffisant pour réclamer la dissolution de cette association.

Le défenseur, *M. Szablowski* démontra le mal-fondé de ces accusations, en établissant qu'elles reposaient sur des dépositions non contrôlées des agents de la police.

Le tribunal après de longs débats a remis le jugement à la quinzaine pour entendre de nouveaux témoins.

L'affaire est revenue 15 jours après, mais le verdict n'a pas été prononcé jusqu'à ce jour. Quant à l'Union de la Jeunesse Catholique, elle a été dissoute.

* * *

Ces événements ont provoqué une vive indignation en Pologne, ce qui se traduisit en une série de protestations dans la presse polonaise. Le gouvernement polonais a attiré l'attention du gouvernement letton sur les répercussions que les mesures prises contre les Polonais pourraient avoir sur les bonnes relations polono-lettones, et a suggéré quelques actes qui pourraient calmer l'opinion publique. Mais le gouver-

nement letton n'a pas suivi ces conseils et par contre il a formulé des protestations contre l'hostilité polonaise.

Le Ministère des Affaires Etrangères, contrairement à l'affirmation de l'agence „Leta“, avait répondu d'une façon objective et amicale. Ce n'est que lorsque

le Chargé d'Affaires letton a remis une nouvelle protestation contre les manifestations d'étudiants et l'interpellation à la Diète polonaise, s'attendant à un désaveu officiel du gouvernement polonais, que celui-ci a dû refuser de l'accepter.



Éditeur: Institut pour l'Étude des Questions Minoritaires

Directeurs: **Stanislas Paprocki** et **Georges Szurig**

Secrétaire de la Rédaction et Gérante: **Wanda Gardowska**

Imprimerie Léon Nowak, 12, rue Warecka, Varsovie.